

JOURNAL

de

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS

de

l'Enseignement supérieur et moyen



N° 26 — MARS 1931

IMPRIMERIE P. WORRÉ-MERTENS, LUXEMBOURG

JOURNAL

de

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS

de

l'Enseignement supérieur et moyen



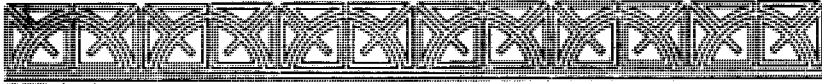
N° 26 — MARS 1931

IMPRIMERIE P. WORRÉ-MERTENS, LUXEMBOURG

TABLE DES MATIÈRES

1. Nic. Palgen † (Ch. Becker)	3
2. A l'Observatoire Astronomique d'Uccle (A. Gloden) . . .	5
3. Enseignement supérieur et moyen: Essai de statistique (Jos. Wagener)	9
4. Le vingt-cinquième Anniversaire de l'Association (Alph. Willems).	24
5. Le Congrès de Bruxelles (Nic. Margue et Alph. Willems)	33
6. Chronique de l'Association: (Alph. Willems)	
I. Activité de l'Association en 1930-1931	46
II. Nécrologie	54
7. Lettre ouverte à Mr J. Feltes (W. Gilson)	55
Antwort an Herrn Gilson (J. F.).	56





Nicolas Palgen †

C'est au commencement de l'année scolaire que la mort a frappé un des membres les plus anciens et les plus vénérés de notre Association. M. Nicolas Palgen s'est éteint à Echternach, le 29 septembre dernier, après une vie de dévouement et d'efforts apportés au gymnase de cette ville qu'il a tant aimée. Professeur honoraire depuis deux ans, c'est à peine s'il a pu goûter le commencement d'un repos pourtant si bien mérité.

L'Association nationale des professeurs a pris une très vive part à ce deuil, car M. Palgen avait plus d'un titre à notre reconnaissance. Il était, avec quelques autres, également disparus, hélas! de ceux qui, il y a un quart de siècle, ont fondé l'Association. C'est donc avec une piété filiale que nous conserverons son souvenir, c'est avec une émotion attendrie que nous l'avons couché au flanc de cette colline où il dort son dernier sommeil.

Je l'ai connu pendant une vingtaine d'années et j'ai pu l'observer dans sa tâche de professeur. J'ai eu le temps aussi de l'apprécier comme homme et comme penseur. Je n'étais pas d'accord avec lui sur un grand nombre d'idées, et pourtant j'ai toujours eu avec lui les rapports les plus courtois. Une des tristesses, hélas! des esprits cultivés réside dans cette divergence d'opinions philosophiques qui fait que chacun cherche la vérité sur une autre voie et par d'autres moyens. Cela jette souvent un trouble dans les relations quotidiennes entre intellectuels. Avec M. Palgen pourtant on ne risquait guère de se brouiller. Il était d'une bonne complexion et d'un tempérament jovial, muni d'une arme à la fois redoutable et anodine, l'ironie. On l'a rarement vu se fâcher; la colère répugne à la santé du corps aussi bien que de l'âme.

Les élèves l'aimaient beaucoup à cause de la bonté, de son indulgence et de sa générosité. C'est en ceci qu'il peut servir d'exemple à nous tous. M. Comes nous a dit avoir lu dans son calepin le mot anglais «forbear», ce qui veut dire «use d'indulgence». J'admire beaucoup ce trait, cela vous peint un homme. L'indulgence, qui implique la bonté pour base, est une des qualités essentielles du bon professeur, sans laquelle l'élève se hérissé devant notre enseignement et ne nous regarde qu'avec méfiance, voire

avec hostilité. Or, cette atmosphère hostile empêche les fluides d'opérer, pour parler le langage des plus récents psychologues. M. Palgen n'a jamais imposé aux élèves des souffrances inutiles; il a fait tout son possible pour faire entrer dans la salle de classe la lumière et la gaieté. C'est pour cela surtout qu'il appartient à ceux qu'on appelle les bons maîtres.

Ses qualités d'homme n'ont pas été moins nobles. Il était toute amabilité et toute serviabilité. Il travaillait des heures parfois pour vous rendre un service. Son tempérament le portait vers les choses gaies plutôt que tristes et affligeantes; son rire sonnait clair, son pas restait allègre, son regard pétillait d'esprit et ses propos se teintaient volontiers d'ironie. Parfois il trouvait même le mot malicieux et sarcastique qui désarmait le contradicteur mieux que la plus longue discussion. Fondièrement sceptique, il réservait toujours son jugement, de sorte qu'on tirait rarement de lui une affirmation catégorique. C'est qu'il avait fait le tour de toute notre humaine ignorance, si bien qu'on lui semblait pécher par suffisance ou par vanité, quand on soutenait devant lui une idée avec quelque ardeur. Froidement et avec un sourire narquois il savait nous renvoyer à notre incompetence.

Il n'avait d'opinion arrêtée qu'en matière religieuse. Là il ne transigeait pas. Il était croyant aussi simplement et aussi naturellement qu'un enfant. Les vérités surnaturelles seules lui semblaient entourées de garantie suffisante.

Son âme était pétrie d'un certain stoïcisme qui a fait l'admiration de tous ceux qui l'ont connu. Il a eu, comme tout le monde, sa part de malheur; il a vu mourir plusieurs de ses enfants et nous savons combien il en a souffert intérieurement. Pourtant il n'en laissait rien paraître. Il se raidissait contre le malheur, affichant un air détaché, ne perdant ni son sourire ni ses prévenances.

Il est resté tel jusqu'à la mort. Se sachant gravement atteint — il me l'a avoué plus d'une fois — il a gardé toutes ses forces morales jusqu'à la fin. Et c'est pour cela qu'il mérite de vivre dans notre souvenir, afin que nous nous trempions parfois dans le stoïcisme de son caractère tout comme il sera salutaire de nous inspirer de la foncière bonté de son cœur

Ch. BECKER.



A l'Observatoire Astronomique d'Uccle (BRUXELLES)

pendant les grandes vacances de 1930

J'ai voulu utiliser la bourse de séjour à l'étranger qui m'avait été accordée par le gouvernement à la fin de l'année scolaire 1929—1930 pour poursuivre mes études astronomiques. Le distingué directeur de l'Observatoire Royal de Belgique à Uccle, Monsieur Stroobant, avait bien voulu me donner l'autorisation d'y venir travailler pendant trois semaines environ (du 18 août au 9 septembre). Je m'étais proposé surtout de me rendre compte des applications de la photographie aux problèmes de l'astronomie de position et d'étudier le problème de la détermination des orbites d'objets célestes à partir des données de l'observation. La première partie de cet article renseigne sur l'organisation des différents services de l'Observatoire et les travaux habituels qu'on y effectue; la 2^e partie donne une idée de l'importance des travaux auxquels on s'y livre plus spécialement. Enfin dans la 3^e partie j'esquisserai les travaux que j'ai faits durant mon séjour.

Tous les bâtiments de l'Observatoire d'Uccle, le plus important de la Belgique, sont disposés dans un parc circulaire de 12 ha de superficie. Ils abritent un observatoire astronomique dont seul je m'occuperai, et un observatoire météorologique. L'observatoire astronomique comprend quatre services: 1^o le service méridien, 2^o le service de la carte du ciel, 3^o le service des équatoriaux et 4^o le service sismologique qui, bien que n'étant pas du ressort de l'astronomie, est logé dans le bâtiment principal de l'observatoire astronomique. A chacun des services astronomiques est préposé un astronome-chef ayant pour collaborateurs plusieurs astronomes, des calculateurs et des mécaniciens.

Abstraction faite du climat pas très favorable de la Belgique, l'observatoire d'Uccle est dans d'assez bonnes conditions pour les observations. Il n'y a pas d'usines aux alentours, et la ligne de chemin de fer la plus proche passe à environ 1 km. Il est à une altitude de 100 m et l'atmosphère est assez pure sauf du côté nord où se trouve l'agglomération bruxelloise.

Passons à la description des différents services, et d'abord du service méridien. La question de l'heure est, comme on sait, de la plus haute importance pour un observatoire où l'on veut travailler sérieusement. Aussi a-t-on installé à Uccle le service de l'heure avec beaucoup de perfection. Toutes les horloges de l'établissement sont commandées par l'intermédiaire de circuits électriques par 4 horloges de repère dont 2 de temps sidéral et 2 de temps moyen installées dans une cave maintenue à température constante. Ces horloges sont montées dans des cages hermétiques en verre où on maintient une pression d'air invariable. Dans toutes les horloges de l'établissement d'ailleurs on élimine les pertur-

bations dues aux variations de température et de pression. La synchronisation des horloges de repère et de distribution peut être constatée grâce à un petit dispositif nommé contact à secondes.

Les horloges de repère du souterrain sont réglées sur les étoiles, et ceci nous amène à parler de la lunette méridienne. Les instants de passage d'une étoile au méridien sont repérés, avec une précision de 2 à 3 centièmes de seconde, par un chronographe imprimant. Les lectures de hauteur au cercle méridien se font à l'aide de microscopes micrométriques, et on va d'ailleurs apporter à l'instrument certains perfectionnements mécaniques afin de réduire l'équation personnelle de l'observateur.

En dehors de la lunette méridienne le service méridien dispose d'un appareil récepteur de T. S. F. qui permet de recevoir les divers signaux horaires émis notamment par le poste radiotélégraphique de Paris. Il peut ainsi participer au programme de la Commission Internationale de l'heure qui comporte la détermination précise des longitudes.

Le service de la carte du ciel conformément à une convention internationale pour la construction d'une carte photographique du ciel à grande échelle, a pour tâche de photographier la zone de 32° à 37° de déclinaison boréale. Cette œuvre importante est accomplie à Uccle grâce à un équatorial spécialement adapté pour ce genre de travail. Il comprend deux lunettes: l'une photographique a un objectif de 3,50 m de distance focale et de 32 cm de diamètre; l'autre visuelle a même distance focale que la première et 25 cm de diamètre. Il est muni d'un ascenseur électrique et a un mouvement d'horlogerie réglé par une pendule de temps sidéral. Les photographies sont prises avec des soins extrêmes sur des plaques portant un quadrillage rectangulaire avec des traits espacés de 5 mm en 5 mm pour faciliter les mesures différentielles de coordonnées d'étoiles.

Le service des équatoriaux dispose de 5 lunettes montées en équatorial et de dimensions variées. La plus grande a une longueur de 7 m et son objectif a un diamètre de 38 cm. Chaque équatorial est installé sous une coupole hémisphérique, et la plate-forme sur laquelle se tient l'observateur peut prendre pour plusieurs équatoriaux un mouvement vertical grâce à un moteur électrique.

Au tube du grand équatorial sont adaptées deux chambres photographiques, l'une pour les grandes régions du ciel et notamment les grandes comètes, l'autre pour des régions de moindre étendue.

De tous les équatoriaux celui qui est destiné à l'observation et à la photographie des petites planètes est dans l'état le plus soigné. Ayant assisté aux principaux travaux de réglage de cet instrument je me suis rendu compte de l'application sans cesse grandissante de la méthode photographique dans le domaine de l'astronomie pratique. Notamment le réglage de l'orientation de l'axe de l'équatorial dans la direction de

l'axe du monde ainsi que la mise au foyer de la plaque se font par voie photographique.

Aux instruments que j'ai décrits on va prochainement adjoindre un puissant télescope. Tous les instruments qui servent actuellement à Uccle sont destinés aux problèmes de l'astronomie mathématique. L'astrophysique n'y est que peu cultivée pour le moment.

Remarquons encore que les astronomes ont à leur disposition des machines à calculer qui dispensent de l'emploi de tables de logarithmes et rendent à la fois plus sûrs et plus rapides les calculs.

Et pour énumérer toutes les ressources de l'observatoire astronomique disons qu'il y a dans le bâtiment principal une bibliothèque de 50 000 volumes traitant de l'astronomie et où l'on peut consulter près de 200 périodiques se rapportant à l'astronomie mathématique, l'astronomie physique et la physique.

A côté des travaux habituels à exécuter dans un observatoire tels que la détermination de l'heure et des longitudes, l'établissement de la carte d'une région déterminée du ciel, on s'occupe à Uccle spécialement de la recherche des petites planètes ou astéroïdes qui forment une sorte d'anneau comparable à l'anneau de Saturne et compris entre les orbites de Mars et de Jupiter. Les astéroïdes constituent l'objet de nombreux travaux dans lesquels on a étudié par exemple la répartition de leurs distances moyennes, des distances au périhélie et à l'aphélie, des caractères des orbites, leur groupement éventuel en familles, leur importance cosmogonique etc. Le nombre de ceux qui ont été catalogués dépasse actuellement 1140. L'intérêt des travaux faits à Uccle est d'autant plus grand que le nombre des observatoires où l'on s'occupe des petites planètes est assez restreint.

J'ai pu suivre l'application de la méthode en usage pour découvrir une nouvelle planète. On dispose d'un recueil de plaques photographiques d'une zone du ciel s'étendant de 30° en déclinaison de part et d'autre de l'écliptique. Remarquons qu'on n'a besoin que des négatifs. A Uccle on possède à l'heure actuelle plus de 800 clichés pris tous avec l'équatorial destiné spécialement à l'observation des petites planètes. Après avoir pris une photographie nouvelle on détermine dans le recueil des anciens clichés celui qui renferme une même région que le nouveau. L'aspect des étoiles les unes par rapport aux autres ne change pas dans un laps de temps de quelques années. Mais s'il y a une nouvelle planète elle se manifeste par un trait qui ne figure que sur la nouvelle plaque.

La comparaison des 2 plaques peut être faite déjà avec la loupe, mais on la fait à Uccle et ailleurs avec système de façon à examiner les plaques dans toutes leur région commune et à découvrir toutes les particularités, grâce à un dispositif spécial appelé blink-microscope ou microscope à éclipses. Le blink-microscope permet de superposer les étoiles d'une région déterminée d'une plaque point par point avec leurs identiques sur la région correspondante d'une autre plaque. Si on découvre

sur l'une des plaques un objet qui n'est pas sur l'autre, c'est qu'on a trouvé une planète ou une comète. Mais après avoir repéré un objet sur l'une des plaques, il faut se livrer à des calculs d'identification afin d'être sûr qu'on a bien une planète nouvelle et non une planète déjà découverte et perdue de vue quelque temps.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que Monsieur Delporte, chef du service des équatoriaux à Uccle, a retrouvé la planète transneptunienne découverte en 1930 sur une plaque prise en 1927. En admettant que la planète retrouvée est bien la Transneptunienne on a calculé les éléments de son orbite et trouvé des résultats voisins de ceux prédits par Percival Lowell.

Dans ce qui précède j'ai indiqué sans vouloir trop entrer dans des détails techniques les ressources dont on dispose à l'observatoire d'Uccle ainsi que les travaux qu'on y effectue. Je vais maintenant indiquer brièvement les travaux auxquels j'ai pu m'y livrer durant mon bref séjour.

Je n'ai pas trouvé dépourvu d'intérêt de faire quelques observations courantes telles que observations d'étoiles circumpolaires en vue d'une détermination de la latitude du lieu, observations des taches solaires, dessins d'objets célestes à l'aide de mesures micrométriques etc. J'ai de plus recherché dans le grand équatorial quelques étoiles déterminées prises dans un atlas céleste et déterminé quelques coordonnées différentielles d'étoiles.

Il m'a été également possible de prendre quelques photographies mettant en évidence le mouvement diurne des astres. J'ai par ailleurs mentionné suffisamment les applications de la photographie à l'astronomie pour que j'aie encore besoin d'y revenir.

Grâce à la riche bibliothèque de l'observatoire astronomique, très à jour, j'ai pu me documenter complètement sur le problème de la détermination des orbites, un des plus intéressants certes de l'astronomie de position. Le problème est le plus simple dans le cas de la détermination d'une orbite circulaire. Ce problème présente un double intérêt: d'abord il permet d'établir une trajectoire approchée d'une nouvelle planète avec une approximation d'autant meilleure que la trajectoire réelle a une plus faible excentricité; et ensuite, une orbite circulaire se détermine par deux observations seulement (car un cercle est défini complètement par deux points, les deux positions de la planète, et son centre, le soleil), alors que la détermination d'une orbite elliptique nécessite trois observations qu'on ne réussit pas toujours à faire. Si on n'a pu faire que deux observations, on calcule rapidement comme orbite approchée une orbite circulaire, dresse à partir des caractères de l'orbite une éphéméride et on peut alors poursuivre dans le ciel l'objet qu'on aurait sans cela perdu de vue.

Comme Monsieur Delporte a justement découvert le 28 août une planète qui lui semblait nouvelle et qu'il pouvait observer encore une fois le 2 septembre j'avais les données nécessaires pour calculer une orbite

circulaire. Les résultats que j'ai obtenus confirment l'hypothèse de Monsieur Delporte qu'il s'agit d'une planète nouvelle. Mais d'autres observations sont nécessaires pour trancher définitivement la question de savoir si c'est un objet vraiment nouveau, non encore catalogué.

En résumé, les ressources dont on dispose à l'observatoire d'Uccle sont très importantes. De plus je dois dire que l'atmosphère dans laquelle j'ai pu travailler était tout-à-fait cordiale. Car je serais ingrat si je ne faisais ici mention de la serviabilité de tous les astronomes avec lesquels je suis entré en rapport, et notamment de Messieurs Delporte et Arend dont j'ai suivi de très près les travaux. Et cela contribuera pour beaucoup à me faire garder de mon séjour à Uccle un souvenir excellent.

Albert GLODEN.

Enseignement supérieur et moyen

Essai de statistique

Au moment où il est procédé au recensement de la population, il m'a paru intéressant de réunir pour le *Journal de l'Association des professeurs* un certain nombre de données statistiques sur l'enseignement supérieur et moyen du Grand-Duché. On réclame si souvent la suppression de tel établissement ou la création de tel autre, on affirme ou l'on conteste si souvent l'existence d'un prolétariat intellectuel luxembourgeois, qu'un travail tel qu'il va suivre ne saurait manquer d'utilité, ne fût-ce que pour fournir une base solide de discussion. J'avoue très franchement que ma statistique présente des lacunes : il y manque notamment un relevé complet, très difficile à dresser, des étudiants luxembourgeois en cours d'études ainsi que des renseignements statistiques plus abondants sur les pays voisins. Mais comme c'est le premier travail de ce genre qui soit publié chez nous, et qu'au surplus je me propose de continuer mes recherches sur ce terrain, mes lecteurs éventuels voudront bien m'accorder quelque indulgence.

Voici les points sur lesquels a porté mon enquête :

I. Population des sept établissements d'enseignement moyen de 1920 à 1930. (Tableau détaillé).

II. Nombre des élèves ayant subi avec succès l'examen de maturité resp. l'examen de capacité de 1900 à 1930.

III. Population des sept établissements d'enseignement moyen de 1900—1930 (avec graphique).

IV. Résultats des examens pour la collation des grades de 1900 à 1930.

V. Effectif du personnel enseignant des sept établissements d'enseignement moyen de 1900—1930.

VI. Nombre des docteurs en droit (magistrats, avocats inscrits, avocats stagiaires) et des notaires de 1900—1930.

VII. Nombre des médecins, des médecins-vétérinaires, des médecins-dentistes, des pharmaciens et des droguistes autorisés à exercer leur profession dans le Grand-Duché de 1900—1930.

I.

Population des sept établissements d'enseignement moyen pendant les dix dernières années (1920—1930).

Tableau détaillé dressé par classes et par sections avec indication des résultats de l'examen de maturité, de l'examen de capacité et de l'examen de passage ainsi que du pourcentage des élèves de la section gréco-latine et de la section latine,

» » industrielle et » commerciale,

» » latine, de la section langues modernes et de la section professionnelle pendant dix ans.

A. — Gymnase de Luxembourg.

		1920-21	21-22	22-23	23-24	24-25	25-26	26-27	27-28	28-29	29-30
Cours supérieurs	philologie	6	10	10	4	7	6	3	5	5	12
	droit	12	17	19	14	16	14	20	12	19	13
I	Sect. gréco-latine	7	8	12	9	7	12	16	9	14	11
	Sect. latine	39	43	46	51	43	33	40	52	37	37
II	Sect. gréco-latine	9	15	9	8	12	17	9	14	13	13
	Sect. latine	45	48	53	48	35	41	58	48	38	40
III	Sect. gréco-latine	14	8	8	12	18	9	17	12	15	12
	Sect. latine	53	62	51	41	46	60	44	38	40	53
IV	Sect. gréco-latine	9	9	15	24	11	19	16	16	12	17
	Sect. latine	94	81	72	56	65	57	48	48	51	47
V	Sect. gréco-latine	7	19	20	9	19	18	17	15	22	10
	Sect. latine	73	80	67	78	66	57	62	57	53	77
VI.		114	105	106	99	91	101	97	85	97	84
VII.		135	153	137	124	128	132	130	132	105	134
TOTAL		617	658	625	577	564	576	577	543	520	560
Examen de maturité		40	43	47	52	39	39	44	54	39	48
Examen de passage		74	60	57	68	65	63	54	55	58	54

*) Pourcentage moyen des élèves de la section gréco-latine et de la section latine pendant la période envisagée.

B. — Gymnase de Diekirch.

		1920-21	21-22	22-23	23-24	24-25	25-26	26-27	27-28	28-29	29-30		
GYMNASÉ	I	Sect. gréco-latine . . .	5	8	4	14	7	4	15	10	14	8 39 ^o / _o *	
		Sect. latine . . .	11	10	10	6	15	15	16	10	16	27 61 ^o / _o	
	II	Sect. gréco-latine . . .	8	5	14	6	5	16	8	15	6	8 37 ^o / _o	
		Sect. latine . . .	12	11	8	18	13	19	10	17	27	18 63 ^o / _o *	
	III	Sect. gréco-latine . . .	7	14	7	7	17	9	16	6	8	7 86 ^o / _o	
		Sect. latine . . .	13	8	19	21	18	10	18	29	22	13 64 ^o / _o *	
	IV	Sect. gréco-latine . . .	16	6	10	19	14	15	8	8	8	21 32 ^o / _o	
		Sect. latine . . .	13	25	30	26	31	31	36	25	18	26 68 ^o / _o *	
	V	Sect. gréco-latine . . .	6	8	18	15	18	9	9	8	20	14 30 ^o / _o	
		Sect. latine . . .	26	30	29	37	38	43	32	24	26	20 70 ^o / _o *	
	VI	48	52	59	61	53	46	31	51	43	59	
	VII	57	66	75	57	46	31	59	50	62	50	
	Sect. industrielle et commerciale	IV	Sect. industrielle . . .	9	9	6	5	4	2	10	2	2	5 37 ^o / _o **
			Sect. commerciale . . .	13	6	11	10	9	15	—	12	7	7 63 ^o / _o
V		19	21	19	13	24	17	21	15	20	35	
VI	37	36	37	26	24	32	31	27	41	30		
TOTAL . .		300	315	356	341	336	314	320	309	340	348		
Examen de maturité		10	16	11	15	20	18	24	21	25	31		
Examen de passage Section gymnasiale		26	23	28	39	27	37	38	30	22	38		
Examen de passage Section industrielle		6	8	6	5	3	2	9	2	—	3		
Sect. commerciale		12	5	9	10	7	10	—	9	5	5		

*) Pourcentage moyen des élèves de la section gréco-latine et de la section latine pendant la période envisagée.

**) Pourcentage moyen des élèves de la section industrielle et de la section commerciale pendant la période envisagée.

C. — Gymnase d'Echternach.

		1920-21	21-22	22-23	23-24	24-25	25-26	26-27	27-28	28-29	29-30			
GYMNASÉ	I {	Sect. gréco-latine	5	7	4	7	3	6	6	5	5	5	21%*	
		Sect. latine	12	21	17	15	16	24	19	23	23	24	79%	
	II {	Sect. gréco-latine	7	4	7	3	6	5	5	5	4	6	22%*	
		Sect. latine	15	15	18	20	20	20	17	19	24	21	78%*	
	III {	Sect. gréco-latine	5	7	4	6	7	5	6	6	5	3	21%*	
		Sect. latine	15	21	28	23	24	14	16	22	21	20	79%*	
	IV {	Sect. gréco-latine	9	5	7	9	7	6	6	5	4	3	18%*	
		Sect. latine	32	44	34	36	18	22	29	22	22	15	82%*	
	V {	Sect. gréco-latine	6	7	10	6	7	5	6	4	4	4	18%*	
		Sect. latine	34	37	39	22	30	28	19	23	15	24	82%*	
	VI	52	52	28	42	36	24	25	27	31	33		
	VII	53	87	52	41	21	28	26	28	26	33		
	Sect. industrielle et commerciale	IV {	Sect. industrielle	3	6	3	6	5	5	6	3	2	5	29%**
			Sect. commerciale	11	9	19	5	16	12	12	12	8	3	71%
V		14	15	12	20	18	18	11	14	37	23		
VI	20	25	29	20	24	21	16	10	22	20			
TOTAL		298	312	311	281	258	243	225	228	253	242			
Examen de maturité.		12	25	17	19	16	24	20	23	26	26			
Examen de passage Section gymnasiale		27	39	32	36	21	25	31	24	22	16			
Examen de passage Sect. industrielle		2	4	2	5	4	5	3	3	2	4			
Sect. commerciale		7	5	16	4	12	10	7	11	7	3			

*) Pourcentage moyen des élèves de la section gréco-latine et de la section latine pendant la période envisagée.

***) Pourcentage moyen des élèves de la section industrielle et de la section commerciale pendant la période envisagée.

D. — École Industrielle et commerciale de Luxembourg.

		1920-21	21-22	22-23	23-24	24-25	25-26	26-27	27-28	28-29	29-30	
C. sup.	Médecine	15	11	3	4	6	3	12	11	17	19	
	Médecine vét.	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	
	Pharmacie	1	9	5	3	17	12	6	9	9	6	
	Professorat (sc. nat.)	3	2	2	—	—	—	1	—	—	—	
	„ (math.)	3	—	3	1	1	4	—	1	3	3	
	Elèves libres	2	2	2	—	—	—	—	—	2	2	
I	Sect. industrielle	33	17	22	15	17	14	21	13	18	12	47 ⁰ / ₀ *
	Sect. commerciale	9	9	5	7	13	14	26	20	29	23	43 ⁰ / ₀ *
II	Sect. industrielle	18	30	16	25	16	20	19	12	14	14	50 ⁰ / ₀ *
	Sect. commerciale	16	7	11	16	19	27	21	30	24	27	50 ⁰ / ₀ *
III	Sect. industrielle	37	23	38	29	33	22	25	14	19	18	48 ⁰ / ₀ *
	Sect. commerciale	13	20	25	30	36	37	43	36	17	25	52 ⁰ / ₀ *
IV	Sect. industrielle	41	40	38	30	23	27	31	23	18	22	40 ⁰ / ₀ *
	Sect. commerciale	29	37	55	59	58	49	45	45	28	27	60 ⁰ / ₀ *
V.		88	102	106	98	86	77	62	53	69	63	
VI.		153	155	130	127	121	101	89	127	108	93	
TOTAL		461	464	461	444	446	415	402	403	374	354	
Examen de capacité	Sect. industrielle	27	15	17	12	17	6	22	10	16	12	
	Sect. commerciale	9	8	4	6	13	14	26	15	29	23	
Examen de passage	Sect. industrielle	21	35	26	30	20	21	19	19	17	19	
	Sect. commerciale	18	25	27	35	39	38	32	33	25	22	

E. — École Industrielle et commerciale d'Esch-sur-Alzette.

		1920-21	21-22	22-23	23-24	24-25	25-26	26-27	27-28	28-29	29-30	
I	Sect. industrielle	14	12	17	13	13	3	3	7	10	6	53 ⁰ / ₀ *
	Sect. commerciale	4	8	4	14	8	9	12	8	12	8	47 ⁰ / ₀ *
II	Sect. industrielle	17	20	14	14	5	6	6	9	9	8	53 ⁰ / ₀ *
	Sect. commerciale	8	4	14	8	11	12	9	12	8	10	47 ⁰ / ₀ *
III	Sect. industrielle	23	15	18	8	12	7	11	11	11	18	49 ⁰ / ₀ *
	Sect. commerciale	4	15	12	13	16	11	13	14	20	19	51 ⁰ / ₀ *
IV	Sect. industrielle	33	27	27	21	12	10	13	15	21	13	42 ⁰ / ₀ *
	Sect. commerciale	27	25	28	26	20	25	27	36	23	25	58 ⁰ / ₀ *
V.		60	80	65	44	52	49	51	57	52	38	
VI.		122	114	86	83	74	108	80	79	76	59	
TOTAL		312	320	285	247	223	240	225	248	242	204	
Examen de capacité	Sect. industrielle	12	11	18	11	12	3	3	3	9	6	
	Sect. commerciale	4	7	3	14	8	9	12	8	12	8	
Examen de passage	Sect. industrielle	21	23	12	18	8	11	9	14	19	12	
	Sect. commerciale	21	19	13	21	16	20	20	33	18	19	

*) Pourcentage moyen des élèves de la section industrielle et de la section commerciale pendant la période envisagée.

F. — Lycée de Luxembourg.

		1920-21	21-22	22-23	23-24	24-25	25-26	26-27	27-28	28-29	29-30	
I	Sect. latine	5	7	6	4	5	3	6	5	5	6	520/0
	Sect. langues modernes.	5	3	3	2	3	6	3	5	8	9	480/0*
II	Sect. latine	6	6	3	5	2	7	5	5	6	5	420/0
	Sect. langues modernes.	5	6	4	3	6	5	7	10	10	12	580/0*
III	Sect. latine	6	4	6	3	7	5	6	7	5	6	220/0
	Sect. langues modernes.	6	4	5	4	2	6	12	8	13	8	280/0*
	Sect. professionnelle . . .	7	9	7	17	12	17	—	23	13	17	500/0
IV	Sect. latine	4	5	5	8	9	6	6	7	9	9	210/0
	Sect. langues modernes.	6	6	4	2	3	16	11	12	10	14	260/0*
	Sect. professionnelle . . .	14	14	22	22	22	1	25	22	14	15	530/0
V.		46	44	42	42	29	50	60	43	44	32	
VI.		46	45	49	43	55	58	53	53	47	43	
VII.		64	59	48	65	63	66	73	56	42	55	
TOTAL		221	212	204	222	218	246	267	256	226	231	
Examen de maturité	Sect. latine	4(5)	7(-)	2(2)	4(3)	5(1)	3(2)	6(2)	5(5)	3(3)	5(4)	**
	Sect. langues mod.	3(1)	2(-)	3(-)	-(-)	2(1)	4(1)	2(3)	2(-)	5(-)	8(2)	
Examen de passage		33	33	35	36	24	41	42	33	36	26	**
		(31)	(31)	(30)	(45)	(40)	(37)	(30)	(28)	(38)	(38)	

G. — Lycée d'Esch-sur-Alzette.

		1920-21	21-22	22-23	23-24	24-25	25-26	26-27	27-28	28-29	29-30	
I	Sect. latine	2	3	3	3	3	2	—	—	5	6	670/0*
	Sect. langues modernes.	1	3	1	2	—	1	1	4	—	—	330/0*
II	Sect. latine	3	3	5	3	3	1	—	5	6	6	680/0
	Sect. langues modernes.	3	—	1	—	1	—	4	5	1	1	320/0*
III	Sect. latine	3	6	3	3	—	—	6	7	8	6	300/0
	Sect. langues modernes.	—	1	1	3	2	4	—	2	2	4	130/0*
	Sect. professionnelle . . .	6	11	4	7	4	12	11	8	9	6	570/0
IV	Sect. latine	7	4	3	—	—	6	8	10	10	9	270/0
	Sect. langues modernes.	4	2	3	4	4	—	1	2	5	1	120/0*
	Sect. professionnelle . . .	12	10	8	8	15	17	14	15	13	13	610/0
V.		33	31	32	33	34	32	36	37	42	41	
VI.		43	43	45	39	47	48	43	54	50	38	
VII.		78	68	62	73	65	57	63	70	56	65	
TOTAL		195	185	171	178	178	180	187	219	207	196	
Examen de maturité	Sect. latine	2	3	2	4	3	2	—	1	2	7	
	Sect. langues mod.	1	3	1	—	—	1	1	4	3	—	
Examen de passage		27	20	24	27	26	29	29	33	33	37	

*) Pourcentage moyen des élèves de la section latine, de la section langues modernes et de la section professionnelle pendant la période envisagée.

**) Les chiffres entre parenthèses représentent les élèves de l'école moyenne de Sainte-Sophie

II.

*Nombre des élèves ayant subi avec succès l'examen de maturité resp.
l'examen de capacité. — 1900—1930.*

	Gymnase Luxbg.	Gymnase Diekirch	Gymnase Echtern.	Industr. Luxbg.	Industr. Eschs.-A.	Lyée Luxbg.	Lyée Eschs.-A.	TOTAL	
1900—01	36	19	—	14				69	Moyenne 1900—1910 97
01—02	30	17	9*	16				72	
02—03	50	16	10	24				100	
03—04	38	13	20	25				96	
04—05	44	27	25	39				135	
05—06	28	16	20	20	7**			91	
06—07	26	17	13	21	13			90	
07—08	41	15	23	31	14			124	
08—09	34	14	12	27	10			97	
09—10	33	10	11	32	17			103	
10—11	44	8	13	36	14			115	Moyenne 1910—1920 121
11—12	41	18	16	58	12			145	
12—13	28	9	10	18	6			71	
13—14	50	9	7	31	9			106	
14—15	30	19	12	19	14			94	
15—16	28	23	11	35	12	6***	4	119	
16—17	47	11	10	36	11	9	3	127	
17—18	67	14	20	34	14	12	9	170	
18—19	41	10	10	31	13	8	2	115	
19—20	51	20	11	35	15	13	5	153	
20—21	40	10	12	36	16	13	3	130	Moyenne 1920—1930 146
21—22	43	16	25	23	18	9	6	140	
22—23	47	11	17	21	21	7	3	127	
23—24	52	15	19	18	25	7	4	140	
24—25	39	20	16	30	20	9	3	137	
25—26	39	18	24	20	12	10	3	126	
26—27	44	24	20	48	15	13	1	165	
27—28	54	21	23	25	11	12	5	151	
28—29	39	25	26	45	21	10	5	171	
29—30	48	31	26	35	14	19	7	180	

*) Première promotion de bacheliers au Gymnase d'Echternach

**) Première promotion de bacheliers à l'École ind. et com. d'Esch-s.A. Pour les Ecoles ind. et com. de Luxembourg et d'Esch-s.-A. les chiffres comprennent les élèves de la section industrielle et de la section commerciale réunies.

***) Première promotion régulière de bacheliers. — Les chiffres comprennent les élèves de la section latine et de la section langues modernes réunies. — Les élèves des établissements libres sont comprises dans les chiffres qui précèdent.

Commentaire. Il semble intéressant de rapprocher de ces chiffres les résultats des examens du baccalauréat français. La plus récente statistique que j'aie pu me procurer, c'est celle de la session 1927 (Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction publique, année 1928, p. 817).

En 1927 le nombre des candidats admis à la seconde partie du baccalauréat (la seule qui nous intéresse) a été le suivant pour toute la France (Algérie non comprise) : 12168.

Pourcentage des bacheliers français de 1927 par rapport à la population = 40.000.000 : 12168 = 3287 = 1 bachelier sur 3287 habitants.

Pourcentage des bacheliers luxembourgeois de 1930 par rapport à la population = 285524 : 180 = 1586 = 1 bachelier sur 1586 habitants.

Nos établissements d'enseignement moyen ont donc fourni en 1930, proportionnellement, deux fois plus de bacheliers que les lycées français en 1927.

Je me hâte cependant d'ajouter qu'en France la possession du diplôme de bachelier n'est pas requise dans de nombreux cas où nous exigeons le diplôme de maturité resp. de capacité. Il semble néanmoins que le chiffre de 180 bacheliers par an soit excessif, et que les parents aient tout intérêt à n'envoyer aux établissements d'enseignement moyen que les mieux doués de leurs enfants. De cette manière ils s'épargneraient des dépenses inutiles et de cruels déboires.

III.

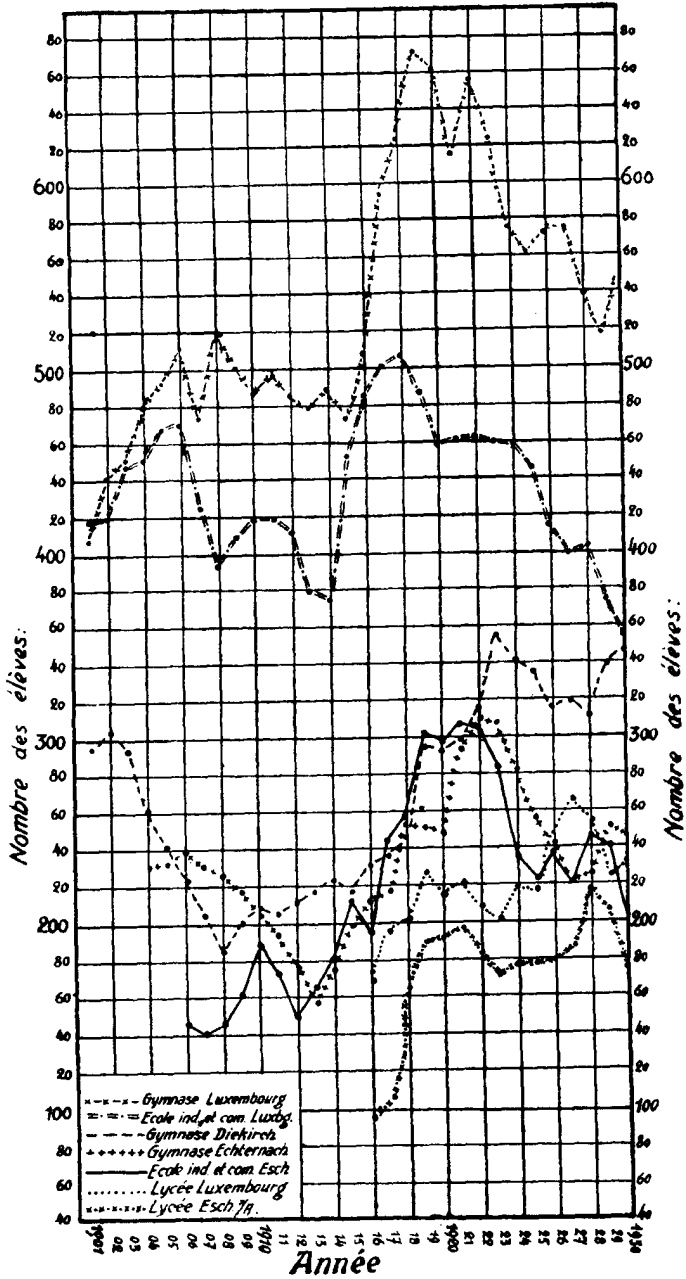
*Population des sept établissements d'enseignement moyen de 1900—1930, avec graphique. *)*

	Gymnase Luxbg.	Gymnase Diekirch	Gymnase Péttern.	Indus. P. Luxbg.	Industr. Esch s. A.	Lycée Luxbg.	Lycée Esch s. A.	TOTAL	
1900—01	407	293	194	418	—			1312	Moyenne 1507
01—02	441	305	223	419	113			1501	
02—03	451	293	230	450	141			1565	
03—04	480	262	231 *	452	142			1567	
04—05	491	244	234	470	126			1568	
05—06	513	225	239	474	147**			1598	
06—07	473	208	234	425	142			1482	
07—08	521	186	228	394	145			1474	
08—09	502	201	217	409	166			1495	
09—10	488	209	207	419	189			1512	
10—11	498	206	194	419	170			1487	Moyenne 1916
11—12	488	212	177	412	150	92	70	1601	
12—13	480	217	158	379	166	113	62	1575	
13—14	489	223	175	374	179	129	78	1647	
14—15	471	218	199	453	211	157	84	1793	
15—16	509	231	211	486	195	169**	96**	1897	
16—17	596	238	217	501	246	198	107	2103	
17—18	625	248	254	508	255	205	168	2263	
18—19	673	293	252	487	304	227	190	2426	
19—20	667	291	249	459	298	213	192	2369	
20—21	617	300	293	461	307	221	195	2394	Moyenne 2261
21—22	658	315	314	464	307	212	185	2455	
22—23	625	356	311	461	286	204	171	2414	
23—24	577	341	282	460	237	222	178	2297	
24—25	564	336	258	446	224	218	178	2224	
25—26	576	314	248	415	240	246	180	2214	
26—27	577	320	225	402	225	267	187	2103	
27—28	543	309	228	403	248	256	219	2206	
28—29	520	340	258	374	242	226	207	2162	
29—30	560	348	248	354	204	231	196	2141	

*) Les chiffres sont ceux du 1^{er} semestre de chaque année.

***) Première année où l'établissement est complet.

****) Année scol 1930-1931. Gymn. de Luxbg. 566, Gymn. de Diek. 315, Gymn. d'Esch. 241, Bcolé ind. de Luxbg. 330, Ecole ind. d'Esch s. A. 217, Lycée de Luxbg. 243, Lycée d'Esch s. A. 193.



IV.

Résultats des examens pour la collation des grades de 1900—1930.

	Doct. phil. et lettres	Doct. sciences phys. et math.	Doct. sciences naturelles	Doct. droit	Cand. not.	Doct. en accouchem.	Examen de pharm.	Examen de méd. vét.	Examen de méd. dent.	Drogiste
1900	1	1	—	3	—	5	1	2	—	—
— 01	6	—	1	6	2	3	—	2	1	—
— 02	5	—	—	4	—	3	7	—	—	—
— 03	4	2	1	3	4	2	2	—	—	—
— 04	1	1	1	7	1	3	2	—	—	—
— 05	4	1	1	7	—	5	3	2	2	—
— 06	3	3	1	7	3	5	—	1	2	—
— 07	3	3	—	2	1	2	1	1	1	—
— 08	4	—	4	15	—	1	2	1	1	—
— 09	3	2	—	5	3	1	2	2	2	—
Moyenne d. 10 années	3.4	1.3	0.9	5.9	1.4	3	2	1.1	0.9	—
— 10	4	—	—	22	1	3	2	2	1	—
— 11	—	—	—	9	2	6	—	2	1	—
— 12	3	—	1	10	7	8	1	4	2	—
— 13	2	—	—	7	2	4	5	1	1	—
— 14	3	1	—	10	2	6	7	3	4	—
— 15	3	3	—	9	3	5	5	2	—	—
— 16	5	—	—	9	2	7	3	—	—	—
— 17	2	1	2	6	2	6	3	3	—	—
— 18	6	—	1	5	5	5	7	1	1	—
— 19	11	—	—	11	2	8	7	1	—	—
Moyenne d. 10 années	3.9	0.5	0.4	9.8	2.8	5.8	4	1.9	1	—
— 20	4	1	1	4	1	5	5	1	4	—
— 21	4	1	1	5	2	12	6	1	1	—
— 22	4	—	2	11	7	5	3	—	3	1
— 23	7	2	1	4	2	10	1	2	6	—
— 24	4	2	—	10	—	12	5	1	3	—
— 25	3	—	3	2	—	10	4	2	3	—
— 26	3	1	—	12	2	7	3	1	7	—
— 27	4	—	1	17	—	9	5	1	—	—
— 28	1	1	—	11	5	6	4	—	2	—
— 29	3	1	—	10	9	1	10	1	5	—
Moyenne d. 10 années	3.7	0.9	0.9	8.6	2.8	7.7	4.6	1	3.4	0.1

Commentaire. Les chiffres sont empruntés aux registres déposés au Département de l'Instruction publique.

Pour chaque ordre d'études il n'a été tenu compte que de l'examen final: doctorat en philosophie et lettres, doctorat en accouchements, etc.

V.

Effectif du personnel enseignant des sept établissements d'enseignement moyen de 1900 à 1930.

Tableau dressé par périodes de cinq ans.

	Directeurs			Professeurs répétiteurs			Stagiaires			Dessin	Gymnastique	Chant	Chargés de Cours	Religion	Sciences commerc.	Répétitrices	Cours techniques	Hommes	Femmes	Total
	1*	2*	3*	1*	2*	3*	1*	2*	3*											
Année 1899—1900	3	—	1	38	8	5	3	1	1	3	4	8	3	1	1	—	—	80	—	80
	(4)			(51)			(5)													
Année 1904—1905	4	1	—	51	8	6	6	4	1	7	5	10	6	—	1	—	110	—	110	
	(5)			(65)			(11)													
Année 1909—1910	3	2	—	58	18	10	7	—	4	8	5	7	4	—	3	—	129	—	129	
	(5)			(86)			(11)													
Année 1914—1915	5	2	—	62	19	10	6	1	1	11	6	7	15	2	4	1	2	143	11	154
	(7)			(91)			(8)													
Année 1919—1920	6	—	1	71	23	9	20	2	3	8	6	6	18	1	5	1	3	171	12	183
	(7)			(103)			(25)													
Année 1924—1925	6	1	1	83	21	10	13	5	1	7	8	7	16	5	5	1	2	172	20	192
	(8)			(114)			(19)													
Année 1929—1930	5	1	1	96	23	15	4	2	—	8	7	5	14	4	5	1	4	175	20	195
	(7)			(134)			(6)													

Commentaire. Le tableau comprend le personnel occupé dans les trois gymnases, les deux écoles industrielles et commerciales et les deux lycées. Ne sont pas compris les quelques professeurs-docteurs occupés dans l'enseignement normal ou dans certaines administrations (inspection, Gouvernement).

L'accroissement continu des effectifs est dû principalement à la transformation d'établissements existants ou à la création de nouveaux établissements: transformation du progymnase d'Echternach en gymnase complet (loi du 17. 4. 1900); création d'une section industrielle et commerciale à Diekirch et à Echternach (loi du 8. 6. 1901); création de l'école industrielle et commerciale d'Esch-s.-Alzette (loi du 19. 6. 1901); création des lycées de jeunes filles de Luxembourg et d'Esch-s.-Alzette (loi du 17. 6. 1911). Aussi longtemps que le nombre de nos établissements d'enseignement moyen ne subira ni réduction ni majoration, l'effectif actuel du personnel — 195 — pourra être considéré comme effectif normal.

1* = Docteurs en philosophie et lettres.

2* = Docteurs en sciences physiques et mathématiques.

3* = Docteurs en sciences naturelles.

Si, en tenant compte des démissions pour raisons de santé ou pour limite d'âge, des décès . . ., l'on admet qu'un professeur est en service en moyenne pendant vingt-cinq à trente ans à partir de son doctorat (pour plus de simplicité nous ne parlerons que des professeurs-docteurs), il s'ensuit que le nombre des postes disponibles chaque année dans l'enseignement moyen est de $149:30 = 5$ resp. $149:25 = 6$.

Le chiffre de 149 représente l'effectif des directeurs, professeurs, répétiteurs et stagiaires-docteurs occupés dans l'enseignement moyen en 1929—1930: 147. Il y a lieu d'y ajouter un directeur, docteur en philosophie et lettres, et un professeur, docteur en sciences physiques et mathématiques, occupés dans l'enseignement normal: 149.

En tenant compte des spécialités, l'accroissement normal annuel des professeurs-docteurs serait de:

- phil. et lettres $106:30 = 3.53$ resp. $106:25 = 4.24$;
- sciences physiques et math. $27:30 = 0.9$ resp. $27:25 = 1.08$;
- sciences naturelles $16:30 = 0.53$ resp. $16:25 = 0.64$.

Dans l'enseignement moyen il est donc relativement facile de se rendre compte des besoins annuels en personnel.

L'accroissement réel du personnel docteur pendant les dix dernières années est de:

- 37 pour la philosophie et les lettres, moyenne 3.7 ;
- 9 pour les sciences physiques et mathématiques, moyenne 0.9 ;
- 9 pour les sciences naturelles, moyenne 0.9.

VI.

Nombre des docteurs en droit (magistrats, avocats inscrits, avocats stagiaires) et des notaires de 1900—1930.

Tableau dressé par périodes de cinq ans.

	Magistrats*	Avocats inscrits	Avocats stagiaires	Notaires
Année 1899	41	48	17	45
Année 1904	43	44	16	43
Année 1909	44	43	27	39
Année 1914	45	64	36	39
Année 1919	44	65	30	44
Année 1924	44	66	35	45
Année 1929	43	73	53	46 **

*) Cour supérieure de justice, tribunaux d'arrondissement. justices de paix.

**) Année 1930. 74 avocats inscrits; 45 avocats stagiaires.

VII.

Nombre des médecins, des médecins vétérinaires, des médecins dentistes, des pharmaciens et des droguistes autorisés à exercer leur profession dans le Grand-Duché de 1900—1930.

Tableau dressé par périodes de cinq ans.

	Médecins	Méd. vét.	Méd. dent.	Pharm. et droguistes
Année 1900	83	24	6	58
Année 1905	89	25	7	76
Année 1910	92	30	16	77
Année 1915	113	40	25	82
Année 1920	128	42	24	94
Année 1925	162	45	40	112
Année 1930	182	45	54	128 *

Commentaire. Les chiffres inscrits dans ce tableau sont empruntés au Mémorial des années afférentes. Ils comprennent tous les Luxembourgeois autorisés à exercer dans le Grand-Duché une des branches de l'art de guérir ou une profession qui s'y rattache, qu'ils soient établis dans le pays ou à l'étranger. Ils ne comprennent pas les médecins et les médecins vétérinaires étrangers admis à exercer la médecine ou la médecine vétérinaire dans certaines communes du Grand-Duché.

En comparant les chiffres de 1900 à ceux de 1930, on constate qu'en 1930 le nombre des médecins et des pharmaciens a plus que doublé, celui des médecins vétérinaires a presque doublé, celui des médecins dentistes est neuf fois plus élevé qu'en 1900. Est-ce à dire qu'il y a surproduction de médecins, de médecins vétérinaires, de médecins dentistes ou de pharmaciens? A défaut d'une enquête sérieuse faite par des personnes compétentes — le collège médical par exemple — toute réponse à cette question me paraît hasardeuse et prématurée. Aussi me garderai-je bien de m'aventurer sur ce terrain encore inexploré.

Toutefois il me semble intéressant de rapprocher des chiffres cités plus haut ceux que la statistique a établis pour les mêmes carrières en Allemagne. Si ce rapprochement ne permet pas de trancher la question de savoir si, oui ou non, il y a pléthore de médecins, de médecins vétérinaires etc. au Grand-Duché, il constitue néanmoins, à mon avis, un élément important du problème.

*) Année 1931. Médecins 185, médecins vétérinaires 44, médecins dentistes 55, pharmaciens et droguistes 136.

Médecins. — Allemagne. Le nombre des médecins exerçant l'art de guérir en Allemagne (sans la Sarre) en 1928 était de 48507, dont 2378 médecins-femmes. La proportion était de 7,7 par 10.000 habitants.

Grand-Duché. Le relevé officiel des Luxembourgeois autorisés à exercer l'art de guérir dans le Grand-Duché comprend pour 1930 182 noms. Ces 182 praticiens se répartissent ainsi suivant la localité où ils sont établis :

Ville de Luxembourg 62; Canton d'Esch 59; Campagne 50; Etranger 11.

Un certain nombre de ces médecins ne pratiquent plus ou sont occupés dans des administrations: laboratoire bactériologique, assurances sociales, caisses de maladie, Arbed.

Le relevé comprend 3 médecins-femmes.

Proportion du nombre des médecins par rapport à la population.

Population du Grand-Duché au 1^{er} décembre 1927: 285 524. Pour tout le pays $285524:171 = 1669 = 1$ médecin pour 1669 habitants = 6 pour 10 000 habitants.

Pour la capitale $52440:62 = 846 = 1$ médecin pour 846 habitants. Pour le canton d'Esch $93606:59 = 1586 = 1$ médecin pour 1586 habitants. A la campagne $139478:50 = 2789 = 1$ médecin pour 2789 habitants. — Du chiffre de 182 j'ai retranché 11 unités représentant les médecins luxembourgeois établis à l'étranger.

Le nombre des médecins luxembourgeois est donc proportionnellement moins élevé que celui de leurs collègues allemands: 6 pour 10 000 habitants contre 7.7.

En admettant comme durée moyenne de l'activité en service des médecins le chiffre de 30 ans, il y aurait chaque année à pourvoir au remplacement de $180:30 = 6$ médecins. Dans ce cas le nombre actuel des médecins (182) ne serait pas augmenté. L'accroissement réel pendant les 10 dernières années est de 77, moyenne 7.7.

Médecins vétérinaires. — Allemagne. Le 1^{er} juillet 1928 le nombre des médecins vétérinaires allemands s'élevait à 7608. 34 % avaient le caractère de fonctionnaires, 62 % exerçaient leur art à titre purement privé. La durée moyenne de l'activité en service des médecins vétérinaires est de 30 ans d'après la statistique allemande. On admet en outre que 25 % en moyenne des étudiants vétérinaires abandonnent les études avant l'examen final. Ces chiffres permettent de fixer approximativement le contingent annuel d'étudiants nécessaire au recrutement de la profession: $\frac{1}{30}$ du nombre des vétérinaires + 25 %. En Allemagne la carrière de médecin vétérinaire est considérée comme étant une des moins encombrées.

Nombre des chevaux, des bêtes à cornes et des porcs en Allemagne en 1929 : chevaux 3 600 000 ; bêtes à cornes 18 000 000 ; porcs 20 000 000 en chiffres ronds.

Proportion du nombre des médecins vétérinaires par rapport à la population allemande : 1.2 sur 10 000 habitants.

Grand-Duché. Proportion du nombre des médecins vétérinaires par rapport à la population : 1.5 sur 10 000 habitants.

Nombre des chevaux, des bêtes à cornes et des porcs au Grand-Duché en 1928 : 18 145 chevaux ; 98 519 bêtes à cornes ; 127 003 porcs.

Médecins dentistes. — Allemagne. *) Le 31 décembre 1928 on comptait en Allemagne 8923 médecins dentistes (plus 16612 techniciens), c'est-à-dire 1.4 par 10 000 habitants. Durée moyenne de l'activité en service des médecins dentistes d'après la statistique allemande : 28 ans. On admet que 20 % des étudiants en art dentaire ne parviennent pas jusqu'au terme de leurs études. Le chiffre de 9000 médecins dentistes est considéré en Allemagne comme représentant un minimum, qui s'élèvera sans doute considérablement dans quelques années.

Grand-Duché. L'art dentaire est exercé actuellement par 54 médecins dentistes et 3 médecins. 27 médecins dentistes (la moitié exactement) sont établis à Luxembourg, 17 dans le bassin minier (presque le tiers), 10 (moins d'un cinquième) à la campagne.

Proportion du nombre des médecins dentistes par rapport à la population.

Population du Grand-Duché au 1^{er} décembre 1927 : 285 524. Pour tout le pays $285\ 524 : 54 = 5287 = 1$ médecin dentiste pour 5287 habitants = 1.89 pour 10 000 habitants.

Pour la capitale $52440 : 27 = 1942 = 1$ médecin dentiste pour 1942 habitants.

Pour le canton d'Esch $93606 : 17 = 5506 = 1$ médecin dentiste pour 5506 habitants.

A la campagne $139\ 478 : 10 = 13947 = 1$ médecin dentiste pour 13947 habitants.

Le nombre des médecins dentistes luxembourgeois est donc proportionnellement plus élevé que celui de leurs collègues allemands : 1.89 pour 10 000 habitants contre 1.4. Il est vrai que pour l'Allemagne il faut ajouter aux 8923 médecins dentistes 16 612 techniciens.

Le chiffre de 54 médecins dentistes pour tout le Grand-Duché étant, par hypothèse, considéré comme chiffre normal, si l'on admet comme

*) Les données statistiques concernant les médecins, les médecins vétérinaires et les médecins dentistes allemands sont empruntées à l'ouvrage suivant : Statistische Untersuchungen zur Lage der akademischen Berufe. Ergänzungsband zur deutschen Hochschulstatistik. Winterhalbjahr 1929—30. Verlag von Struppe und Winckler. Berlin 1930.

durée moyenne de l'activité en service 28 ans (comme en Allemagne), l'accroissement normal annuel des médecins dentistes serait de 54 : 28 = 2. L'accroissement réel pendant les 10 dernières années est de 34, moyenne 3.4.

Pharmaciens et droguistes. Le nombre des pharmaciens et droguistes luxembourgeois est actuellement de 128. 50 d'entre eux ont une officine; 35 sont sans officine; 35 sans officine sont placés comme proviseurs; 9 sans officine sont établis comme droguistes; 1 droguiste.

Suivant leur domicile, ils se répartissent comme suit : Luxembourg 47 ; Canton d'Esch 35 ; Campagne 36 ; Etranger 10.

Pharmaciens-femmes : 3.

Il m'a été impossible de me procurer une statistique des pharmaciens et droguistes allemands.

Le chiffre de 128 pharmaciens et droguistes pour tout le Grand-Duché étant, par hypothèse, considéré comme chiffre normal, si l'on admet comme durée moyenne de l'activité en service 30 ans, l'accroissement normal annuel des pharmaciens et droguistes serait de 128 : 30 = 4. L'accroissement réel pendant les dix dernières années est de 46, moyenne 4.6.

Jos. WAGENER, Conseiller de Gouvernement.

Le vingt-cinquième Anniversaire de l'Association

Dans le courant de l'année, l'Association des professeurs a fêté ses vingt-cinq ans d'existence. Son origine et son activité pendant cette période furent consignées d'une façon précise et vivante dans plusieurs articles du dernier numéro du « Journal ».

A l'occasion de ce jubilé, le Bureau International, par l'intermédiaire de son distingué secrétaire-général, M. *Beltette*, nous transmet ses félicitations chaleureuses et celles de nos collègues français par sa lettre datée du 2 juin 1930.

Mon cher Président et ami.

Je viens de recevoir le Journal de votre Association. C'est toujours, pour moi, un grand plaisir de suivre dans cette vaillante publication les travaux de nos chers amis Luxembourgeois. Souvent, les occupations courantes ne me permettent pas de vous faire, l'un ou l'autre, d'entre vous, le confident de ce plaisir. Mais aujourd'hui, le devoir parle plus impérieusement. car votre Journal est une Histoire vécue — et combien lumineuse —, de votre Association, puisqu'il est le résumé de votre activité de vingt-cinq années.

A ce jubilé permettez-moi d'associer la pensée du B. I. E. S. auquel vous réservez, d'ailleurs une place d'honneur, puisque vous voulez bien considérer votre affiliation à ce groupement comme une étape honorable de votre vie fédérale. De notre côté, nous considérons comme une étape, non seulement honorable, mais extrêmement féconde, le Congrès de Luxembourg de 1922, dont le souvenir demeure particulièrement vivant pour ceux qui furent vos hôtes gâtés pendant une belle période de travaux sérieux et de festivités charmantes.

Avec vous nous nous inclinons dans le souvenir ému des pionniers dont le dévouement et les services sont rappelés en termes émouvants. Nous nous faisons un «allègre» devoir de saluer leurs successeurs, fiers porteurs du flambeau sacré qui leur fut transmis, et nous présentons avec nos félicitations tous nos vœux à l'Association amie, à l'occasion de ce jubilé . . . point de départ d'une nouvelle carrière brillante . . . Ad multos annos!

Après vous avoir exprimé les sentiments du B. I. E. S. laissez-moi vous présenter ceux de vos collègues français. Vous rappelez les démarches faites, au début de notre œuvre, par nos collègues de Nancy, spécialement mandatés par le Bureau — au berceau — du B. I. E. S. C'est reconnaître implicitement le parrainage de l'Association française — laquelle aurait dû cette année, célébrer comme vous son vingt-cinquième anniversaire. — C'est en même temps marquer les sentiments d'amitié qui n'ont cessé depuis toujours de marquer les relations de nos groupes nationaux, et aussi c'est me donner la joie de m'inspirer de ces sentiments pour «nourrir» les félicitations et les vœux dont je suis le modeste interprète.

Le jeudi, 5 juin, un banquet solennel réunit dans les salons du Grand Hôtel Brasseur environ quatre-vingt-dix membres du corps enseignant de nos établissements d'enseignement secondaire. Grâce à ce grand nombre — preuve éclatante de la solidarité que l'Association a réussi à maintenir entre ses membres — grâce aussi aux discours qui y furent prononcés, ce banquet prit les proportions d'une importante manifestation. Monsieur le Ministre d'Etat qui est en même temps ministre de l'Instruction publique, fut empêché, par une mission à l'étranger, d'y assister personnellement. Pourtant, pour témoigner aux professeurs toutes ses sympathies, il y avait délégué Monsieur le conseiller Wagener.

Monsieur le président *Margue* ouvrit la cérémonie en prononçant le discours suivant :

Monsieur le Conseiller, Mesdames, Messieurs.

Permettez à celui qui, par le hasard des circonstances, se trouve à la tête de notre Association le jour où elle commémore le 25^e anniversaire de sa fondation, de vous dire quelques mots à l'ingrès de cette séance solennelle.

Et d'abord ce sera un mot de cordiale bienvenue à tous les collègues ici présents, qui sont accourus des quatre coins du pays, du sud et du nord, de l'est et — du centre, qui appartiennent à tous les âges, à toutes les facultés, à tous les établissements et qui tous, par leur présence, tiennent à manifester les sentiments de généreuse et féconde solidarité qui doivent animer tous les membres de l'Association.

Ce sera ensuite un mot de remerciement à M. le Ministre d'Etat, directeur général de l'Instruction publique, qui aurait bien voulu être parmi nous en ce jour pour dire aux professeurs de l'enseignement secondaire en quelle haute estime il tient et leurs personnes et leur profession. M. le ministre d'Etat, personnellement empêché, a délégué pour le remplacer son principal collaborateur au Ministère de l'Instruction publique, M. le conseiller Wagener,

qui, pour avoir été notre collègue, est parfaitement au courant de nos aspirations et de nos besoins. Nous nous plaignons à voir dans sa présence un gage certain de la bonne entente qui ne cesse de régner entre le corps enseignant et ses chefs compétents.

Qu'il me soit permis encore de citer à l'ordre du jour deux de nos collègues qui ont bien mérité de la patrie en prenant sur eux la plus grande part de la besogne dans l'organisation de notre petite fête d'aujourd'hui: j'entends nommer MM. Glaesener, l'infatigable président du comité des fêtes et A. Willems, le dévoué secrétaire de l'Association. Je suis sûr d'interpréter les sentiments de toute l'assemblée en les remerciant ainsi que tous les autres collaborateurs de toute la peine qu'ils ont voulu prendre pour assurer le succès de notre solennité.

Mesdames et Messieurs, c'est le 25^e anniversaire de notre Association que nous entreprenons de célébrer. Nous mériterions le reproche d'ingratitude si en ce jour nous n'avions un souvenir ému pour ceux qui ont été les fondateurs de l'Association et pour tous ceux qui l'ont dirigée jusqu'à ce jour. Ceux d'entre eux qui sont encore parmi nous — et grâce à Dieu c'est le grand nombre — pourront se dire avec une légitime fierté qu'ils ont été les auteurs ou les dirigeants d'une œuvre utile et féconde qui a grandi pendant 25 années et qui depuis ce temps a rendu des services signalés à tous ses membres. Quelques-uns nous ont abandonnés prématurément: sur la tombe des anciens présidents, MM. N. van Werweke, M. Meyers, Fr. Bielecki, nous avons fait, au nom de l'Association, déposer une gerbe de fleurs. Pour honorer encore leur mémoire ainsi que celle de tous nos membres défunts je vous prie de vous lever de vos sièges et de consacrer un petit moment à leur souvenir — — —

Mesdames et Messieurs, pour être mieux à même de remplir leur mission les professeurs luxembourgeois ont cherché à établir le contact avec leurs collègues des autres pays et notre Association a demandé et obtenu officiellement en 1920 son affiliation au B. I. E. S. Elle a organisé, avec un succès éclatant, le Congrès de l'Enseignement secondaire en 1922 et ses représentants ont assisté à plusieurs congrès à l'étranger. Si ces relations internationales, d'un côté, nous ont été utiles, à nous et à notre œuvre, nos représentants, d'un autre, ont pu constater avec plaisir que parmi les collègues des grands pays les professeurs luxembourgeois sont universellement estimés et que leurs opinions sur les grandes questions pédagogiques sont très appréciées. Je suis heureux de vous dire que le comité a reçu ces derniers jours, une bonne lettre de MM. Beltette et Clavière avec les chaleureuses félicitations du B. I. et des collègues français à propos de notre anniversaire.

Mesdames et Messieurs, les fondateurs de l'Association lui ont assigné un triple but: maintenir l'union entre tous les membres du corps professoral — et nous nous connaissons assez pour savoir que ce n'est pas ce qu'il y a de plus facile —, défendre les intérêts moraux et matériels du personnel enseignant, travailler à la prospérité de l'enseignement secondaire dans le Grand-duché de Luxembourg. Nous avons le droit et le devoir aujourd'hui, après 25 années d'expériences, de nous demander si ces résultats ont été obtenus.

Je n'entreprendrais pas de refaire ici toute l'histoire de notre Association, laquelle est consignée d'une façon précise et vivante dans plusieurs articles du Journal que nous venons de publier. Mais comme réponse à la première question je me permets de vous citer le simple fait que sur 170 membres qualifiés du personnel enseignant 169 font aujourd'hui partie de notre Association.

Et si c'est là une preuve que l'union règne, malgré tout, entre les professeurs de l'enseignement secondaire, il me semble que c'est en même temps une preuve que tous sont satisfaits de la façon dont l'Association, dans le passé, a défendu leurs intérêts.

Enfin nous ne voudrions pas faire nous-mêmes notre éloge en affirmant que l'enseignement secondaire dans notre pays est à l'abri de toute critique, mais nous serons tous d'accord pour déclarer que nous y avons, dès notre entrée dans la carrière, consacré le meilleur de nos forces et que, tout en défendant nos intérêts légitimes, nous entendons maintenir dans nos rangs cet esprit idéal et désintéressé qui voit dans la tâche à nous confiée une mission sacrée à remplir, pour le progrès de l'instruction, pour le bien de la jeunesse studieuse, pour la prospérité intellectuelle et morale de notre chère patrie luxembourgeoise.

Et, j'en arrive ainsi, pour conclure, Mesdames et Messieurs, à formuler ce vœu, qui sera notre vœu à tous, que l'Association des professeurs luxembourgeois continue à répondre aux intentions de ses fondateurs, qu'elle puisse donner toujours comme sienne cette ancienne devise: volonté de bien faire et que son action, dans les temps futurs comme dans le passé, soit couronnée d'un succès mérité.

Dès le second service, Monsieur le Conseiller *Wagner* prit à son tour la parole:

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

Vous avez eu l'amabilité d'inviter Monsieur le Ministre d'Etat à la cérémonie d'aujourd'hui. Il a été très touché de votre démarche et vous exprime ses remerciements les plus vifs. Mais comme il est retenu à l'étranger à la suite d'engagements antérieurs, il m'a prié de le représenter et de l'excuser auprès de vous. En même temps il m'a chargé de vous dire tout le prix qu'il attache à votre œuvre et de vous faire part de ses vœux ardents pour la prospérité de l'Association.

Je suis d'autant plus heureux de remplir cet agréable devoir que j'ai assisté, pour ainsi dire, à la naissance de l'Association et que j'ai eu l'honneur de faire partie du Comité en qualité de secrétaire.

En 1905 j'ai débuté dans la carrière professorale comme stagiaire de première année. Je revenais de l'Université gonflé de savoir, convaincu de l'insuffisance scandaleuse de notre enseignement, impatient de mettre moi-même la main à la pâte. Or, c'est à ce moment précis qu'eurent lieu les premières réunions de l'Association naissante. J'ai gardé le souvenir le plus vivant de ces assemblées siégeant dans la grande salle de la Villa Louvigny et présidées magistralement par M. van Werveke. Nous stagiaires nous étions les plus fougueux, cela va sans dire. Hélas! nous dûmes bientôt déchanter. M. van Werveke nous annonça que le Gouvernement ne voyait pas d'un bon œil l'Association qui se constituait et que, n'ayant pas de nomination définitive, nous devions nous imposer une réserve prudente. Nous eûmes beau lui déclarer que nous étions prêts à braver les foudres du Gouvernement — la jeunesse ignore le danger — rien n'y fit: il fut décidé que nous ne ferions partie de l'Association qu'après avoir décroché notre nomination de répétiteurs.

Une dizaine d'années après, la confiance de mes collègues, comme diraient ces Messieurs de la Chambre, m'appela au poste de secrétaire. En cette qualité j'avais à m'occuper principalement de la rédaction du Journal des professeurs. Eh bien! vous me croirez si vous voulez: ce métier de secrétaire me passionna. J'avais le bonheur de voir ma prose figurer dans une revue de bon aloi, je prenais connaissance des articles de mes collègues avant tous les autres, je corrigeais les épreuves qui sentaient bon l'encre d'imprimerie. Malheureusement ce bonheur fut de courte durée comme tous les bonheurs humains. A peine eus-je vu deux ou trois numéros sortir des presses que je dus troquer ma bonne plume de secrétaire contre celle d'administrateur. Et depuis, quand j'ai quelque loisir, je m'amuse — horrible dictu — à collectionner des textes législatifs et à les réunir en code.

Mesdames, Messieurs, votre Association — la nôtre plutôt, puisque j'en fais toujours partie et que je n'ai aucune envie de la quitter — fête aujourd'hui le 25^e anniversaire de sa fondation. Des plumes autorisées ont commenté cet événement, le mot ne me paraît pas trop fort, dans le substantiel numéro du Journal qui vient de paraître. Permettez-moi toutefois d'insister, aussi brièvement que possible, sur deux ou trois points qui me paraissent particulièrement dignes d'attention.

Tout d'abord je félicite votre Association de s'être montrée, pendant les 25 années de son existence, aussi largement accueillante que respectueuse des opinions d'autrui. Depuis ses débuts elle a donné l'hospitalité à tous les fonctionnaires de l'enseignement moyen, sans distinction de catégorie ni de sexe. Quant aux questions irritantes de politique ou de religion, vous les avez bannies de vos discussions avec un soin si jaloux que les détracteurs les plus malveillants n'oseraient vous reprocher la moindre défaillance.

En second lieu je tiens à rendre hommage aux sacrifices considérables que l'Association ne cesse de s'imposer dans l'intérêt de la publication du Journal. J'ai précieusement conservé les 25 numéros qui ont paru jusqu'ici; c'est un recueil indispensable pour qui veut connaître l'opinion du personnel enseignant sur les problèmes pédagogiques les plus importants. Mais ce qui me réjouit surtout en feuilletant la collection, c'est de voir combien peu de place occupent dans votre Journal les revendications d'ordre financier. Cela prouve que, dans un monde avant tout matérialiste, nos professeurs ont su garder intact le sens et le culte des valeurs spirituelles.

Permettez-moi enfin, Mesdames et Messieurs, d'exprimer toute ma joie de voir l'entente la plus parfaite régner entre l'Association et l'autorité supérieure. Je suis sûr de rencontrer sur ce point, comme d'ailleurs sur tous ceux que j'ai touchés tout à l'heure, l'entière approbation de mon chef qui est aussi le vôtre. Vous avez bien voulu faire confiance au Gouvernement jusqu'ici et je vous en remercie; la franche cordialité qui est répandue sur cette table me fait espérer qu'il en sera ainsi à l'avenir.

Je lève mon verre à la santé de cette sympathique assemblée et à la prospérité de notre chère Association.

Au dessert, Monsieur *Glaesener*, en sa qualité de président du comité organisateur et d'ancien président, fit revivre le passé de l'Association en s'exprimant comme suit:

Mesdames, messieurs, chers collègues et amis.

Au moment de parler devant un aréopage pareil, composé de maîtres de la parole, de maîtres de la pensée, de maîtres de la — critique, je me sens quelque peu dans mes petits souliers. Cependant, s'il est vrai de dire que ventre affamé n'a pas d'oreilles, ventre agréablement lesté doit en avoir beaucoup. Voilà pourquoi j'ai quelque chance que vous m'écoutez, sinon de toutes vos oreilles, du moins avec un peu de bienveillance.

Si j'ose prendre la parole en cette occasion si joyeusement solennelle, c'est que je n'ai pas cru devoir me dérober à des sollicitations pressantes. Il s'est trouvé des collègues qui estimaient que c'était bien le tour du doyen de service encore en fonctions «de dire quelques mots» aux convives réunis devant ces agapes confraternelles, autour de cette table aussi largement que délicieusement hospitalière. Ces «quelques mots», je vous les dirai, simplement et sincèrement, en évitant de répéter ce que vous avez déjà lu ou entendu.

Je suis donc un des rares survivants qui, comme membres fondateurs de notre Association, ont tenu sur les fonts baptismaux l'enfant, dont la gestation et la naissance n'ont pas marché toutes seules, et dont mon vieil

ami M. Ahnen, d'une plume alerte, vous a conté les péripéties dans un article récent.

Le développement extraordinaire de l'enseignement dans le Grand-Duché ayant augmenté considérablement le nombre du personnel enseignant, le besoin de créer entre les professeurs des cinq établissements d'alors un lien puissant pour assurer le sentiment de leur solidarité, fit naître l'idée d'une **Association générale des membres de l'enseignement moyen**. Un certain nombre de professeurs avaient aussitôt compris, combien la réalisation de cette idée généreuse devait contribuer à l'union de tous les représentants du corps professoral et, soucieux de la prospérité de l'enseignement autant que des intérêts moraux et matériels du professorat, ils se mirent résolument à la tête du mouvement organisateur. Leur zèle et leur dévouement, mis au service d'une volonté tenace, ne reculaient devant aucun obstacle. Les listes d'adhésions, proménées d'un établissement à l'autre, se couvraient bien vite de signatures — et la fédération des professeurs était créée. La suite a prouvé que les promoteurs du projet ne s'étaient pas trompés; car tous, jeunes et vieux, vétérans blanchis par le temps et docteurs frais émoulus, doivent plus d'un allègement, plus d'un avantage à l'action de l'Association, ainsi qu'au sentiment de justice et de bienveillance de plusieurs Directeurs-Généraux. Ici je tiens à rendre justice à M. N. Welter qui, sorti des rangs et tenant le gouvernail, n'a pas oublié ses anciens collègues, que le bât continuait de blesser, et nous a procuré des allègements notables qui, — je tiens également à le souligner — nous ont été continués par ses successeurs.

Mais à côté du soin de nos intérêts matériels et moraux il y a le culte de la collégialité; il y a le besoin d'éviter ce qui pourrait nous diviser et le souci de rechercher ce qui doit nous unir. C'est dans cette intention que les pères de notre Association ont cru devoir la compléter par l'excursion du jour de l'Ascension qui, en peu d'années, est montée à toute la hauteur d'une institution sociale. C'était la seule occasion pour assurer le rapprochement entre les membres du Corps enseignant, éparpillés à travers le pays, pour empêcher l'oubli ou l'indifférence, pour effacer d'anciens froissements, apaiser de vieilles querelles, renouer avec des amis quelque peu perdus de vue et nouer de nouvelles amitiés. On se remettait au courant l'un de l'autre, on se tâtait l'âme en un serrement de main, et les cœurs, retrempés à ce contact, retournaient ensuite plus courageux au combat de la vie. Oh temps heureux des amitiés premières! Temps des loyales adolescences qui, sans soucis, sans arrière-pensée, partent ensemble et en s'aimant à la conquête du même avenir! Dieu, quand j'y pense encore! Lorsque la première feuillée aux branches vous mettait au cœur le besoin de courir aux champs, quel délice de déposer pour un jour le fardeau des peines journalières, de se rincer les yeux au spectacle des sites de notre merveilleux petit pays, de se réchauffer le cœur et de s'aérer le cerveau par l'échange des sentiments et des impressions, bref, de retrouver ses 20 ans, depuis longtemps évanouis, au milieu de ceux qui les avaient réellement. Vingt ans! C'est l'âge où toutes les audaces trouvent une excuse; toutes les illusions, une indulgence; toutes les folies, un pardon. C'est l'âge où, pour plus tard, on se fait un passé. Tous les jolis souvenirs sont des souvenirs de 20 ans — et le cœur qui, vieux, sait encore les revivre, n'a pas tout à fait cessé de les avoir.

Vous souriez, je le vois, et vous vous demandez quelle fantaisie, quel caprice étrange me pousse à vous dire ces mots où ma sentimentalité répand un peu de sa mélancolie. C'est que, depuis longtemps, ma jeunesse s'est fanée et que j'ai peur d'en perdre tout à fait le parfum. Voilà pourquoi j'aime à ramasser toutes les illusions, évanouies avec les cheveux, et tous les rêves tombés du nid avant d'avoir eu des ailes. Voilà pourquoi, moi, vieux maître d'école à barbe grise et à cette époque déjà affreusement déplumé, j'ai aimé me trouver au milieu des jeunes à la barbe en herbe et avec une

véritable prolixité de cheveux et d'illusions et qui, pareils à un vin jeune et généreux, jetaient, un peu bruyamment parfois, leur effervescence, pour se préparer à une forte et féconde maturité. C'était un délice de cheminer à leur côté, à travers la nature printanière, à pas rapides, léger comme on l'est, malgré les lustres accumulés, quand on suit les sentiers tortueux sur les pentes des montagnes. Dans ces courses alertes, à travers l'air vif des hauteurs, rien ne vous pesait, ni le corps ni le cœur, ni les pensées ni les soucis, parce qu'on n'emportait rien de ce qui écrase et torture la vie, rien, excepté la joie de vivre et d'être ensemble.

Et puis, et puis, avec cette bonne fatigue dans les jambes et l'estomac dans les talons, quel plaisir encore de pouvoir oublier devant une table bien mise, où les mets les plus succulents, se succédant en un ordre savant, alternaient avec les crûs les plus généreux, oublier, dis-je, inter pocula et cantus, toutes les misères du métier! (J'ai toujours remarqué que les professeurs sont un tantinet sur la bouche et sont très sensibles aux vertus des sauces et aux qualités des jus qui s'élaborent dans les profondeurs mystérieuses des bassines, sous la main experte de quelque cordon bleu de haute envergure.) Alors, quand les libations et les rasades avaient allumé une large et bruyante gaieté, les rires fusaient, les chants montaient, les plus épais se trouvaient de l'esprit; les plus disgraciés, de la beauté; les moins bien doués, de la voix. En ces moments-là on est convaincu que rien ne nous séparera jamais, rien, si ce n'est la mort. Et la mort, on la recule bien, bien loin, derrière les brumes de l'avenir, oubliant qu'elle est là, toujours là qui nous guette pour nous emporter quand son heure sera venue. Car la vie vécue ressemble si peu à la vie contemplée de loin, à travers le prisme de nos illusions, qui nous empêchent de voir les obstacles que le destin jette sur notre chemin: les infirmités, plus nombreuses d'année en année, la maladie, puis — la mort.

Ah! elle a fauché impitoyablement dans nos rangs et y a fait une ample et lugubre moisson. Les uns se sont éteints dans la sérénité d'une vieillesse assurée d'avoir noblement accompli une grande tâche; les autres ont été arrêtés dès le milieu de la route. Dans l'impossibilité où je suis de commémorer tous les disparus, vous me pardonnerez d'arracher un instant à l'oubli quelques-uns, dont la disparition a semblé particulièrement tragique.

Il y a d'abord 3 présidents, **van Werveke**, notre premier président, si dévoué à l'œuvre qu'il avait aidé à créer, et à qui la mort a littéralement arraché la plume de la main; **Michel Meyers**, longtemps l'âme et la cheville ouvrière de l'Association, avec lequel disparut un des plus charmants collègues, un des plus inoubliables figures du corps enseignant et qui repose au fin fond des Ardennes, dans un humble cimetière de campagne, bercé par les Angelus de son clocher natal; et puis **Franc. Bielecki**, notre 3^e président, dont l'exubérante vitalité semblait jaillir comme d'une fontaine de Jouvence. Dans sa dernière assemblée générale l'Association a décidé de déposer sur leur tombe une gerbe de fleurs, symbole délicat et éphémère des sentiments impérissables que nous leur portons.

Ensuite les vétérans: Schaack, de Waha, Karels, Martin et Emile d'Huart, Houdremont, Kuborn, J. P. Faber, Kayser, morts chargés d'années et d'honneurs, mais toujours trop tôt.

Jacques Meyers, Sevenig, Greisch, Peffer, Schmitz, Ruppert, Enschedé, Thomé, Runau, Stroock, Gust. van Wervecke — arrêtés au beau milieu de leur carrière et cherchant en vain le reste de leurs jours. — Robert, Schlottert, Esch, terrassés en pleine jeunesse et dans la plénitude de leurs forces, arrachés brutalement à leur famille et à leurs travaux. — René Engelmann. —

Ah, si les morts prématurées ont toujours quelque chose de poignant, celle-ci était particulièrement douloureuse. Pourquoi ainsi? pourquoi si tôt? quand tant d'années de travail et de bonheur semblaient lui être dues, si

toutefois quelque chose nous est dû ici-bas. Et ce malheureux et admirable Eug. Wolff, victime de son ardeur pour la science, frappé tragiquement en revenant d'un voyage scientifique en Grèce. Sa dépouille mortelle repose sur les bords de l'Adriatique, à Ancône, dans un lointain prestigieux, où sournoisement, traîtreusement la mort est venue le surprendre dans sa sombre froideur d'une chambre d'hôpital, si loin, si loin de ses parents et de ses nombreux amis. Mais son cœur, avant de cesser de battre, a eu le temps de se déchirer à la pensée de tous ceux qui, de loin, suivaient avec un anxieux intérêt les phases de sa maladie, publiées par les journaux, comme pour un prince, de tous ceux dont il n'avait pu recevoir les dernières étreintes (car nous l'aimions tant!) et qui n'ont pas eu la consolation de lui fermer les yeux.

La mort, qui a violemment arraché les uns, qui a doucement emporté dans ses bras les autres, leur aura révélé à tous le sens et le secret de tant de choses dont ils ont si longtemps cherché la solution dans le recueillement de leur âme avide de vérité et de lumière. Mais nous qui les avons perdus, nous les pleurerons longtemps, car les amitiés véritables se donnent rendez-vous dans l'éternité, et il nous a été dit que l'amour est plus fort que la mort.

Mais, vous n'êtes pas morts tout entiers: vous nous avez laissé votre exemple qui, comme une voix d'outre-tombe, ne cesse de prêcher la pratique de toutes les vertus qui ennoblissent l'homme, et quelques-unes des vérités éternelles qui nous permettent d'accepter le destin avec toutes ses rigueurs, ses duretés, ses surprises, savoir: l'amour du devoir, le culte de l'honneur et de l'amitié, la sainteté du travail et la résignation en la volonté du Très-Haut.

J'ai fini cette énumération, que j'aurais voulue moins longue, et je vous prierai de vous lever, en signe de deuil, pour honorer, par un instant de silence et de recueillement, la mémoire de tous ces chers et regrettés disparus.

Après ce pieux hommage à nos morts, revenons aux vivants, parmi les membres fondateurs restés fidèles jusqu'au bout — ceux que j'appellerai «membres jubilaires», mentionnons quelques «Vieux de la Vieille»: Palgen, le père spirituel de l'Association, Keiffer, Schmit Nic., de Colnet, Hoffmann, Wengler, M. Hansen, les quatre directeurs Manternach, Ahnen, Kauder, Pletschette; Steffes, Klein, Gørgen Wilhelm, Soisson, Even, A. Thyès. Les hivers ont neigé sur leur front et leurs tempes, mais dans leur cœur règne encore le printemps. Les autres, également membres depuis 1905, sont trop nombreux — nous étions 80 — pour être tous cités. Ils ne m'en voudront donc pas de les passer sous silence. Pour avoir l'honneur d'une citation à l'ordre du jour, il leur aurait fallu, ou bien figurer au berceau de l'œuvre, oublié irréparable! ou bien, ou bien — il leur aurait fallu

. . . . partir pour ce pays inconnu.

D'où pas un voyageur n'est encore revenu.

résolution que je leur conseillerai de prendre le plus tard possible.

Enfin, ma pensée se reporte pleine de gratitude vers tous ceux qui nous ont soutenus par leurs sympathies, leurs conseils et leurs encouragements jusqu'au Directeur-Général de l'Instruction Publique, M. Jos. Bech, en qui nous sommes heureux de posséder un protecteur éclairé, entièrement dévoué aux intérêts si nobles que nous sommes appelés à servir.

Mais vous m'en voudriez si j'oubliai le Comité de 1930, de qui émane l'initiative de la fête d'aujourd'hui, dont il a poursuivi l'organisation avec un ardeur si jeune et un savoir-faire si averti.

J'ai fini, M. M. Le but de ce modeste et nécessairement trop bref exposé qui — je le crains — vous aura paru déjà bien long, n'a pas été, certes, de refaire l'histoire de l'Association des Professeurs depuis sa création jusqu'à l'heure actuelle, mais de revoir en un éclair rapide les principales phases et les personnalités les plus marquantes de notre œuvre, dont d'ailleurs vous

connaissez la plupart des détails pour les avoir vécus: **Quorum pars magna fuistis.**

Il ne me reste plus qu'à vous engager à continuer une œuvre commencée sous de si heureux auspices, marquée par tant d'efforts et de succès et dont vingt-cinq années de durée, malgré les écueils et les difficultés de toute nature, ont prouvé la solidité, la nécessité, la vitalité et la fécondité. Mon vœu le plus intime est que notre avenir soit digne de notre passé, riche d'espérances et rempli d'un travail fécond, consacré au bien de ceux dont le pays nous a confié l'éducation et l'instruction. Nous ne faillirons pas à cette mission; car si le sel perdait sa saveur, avec quoi la lui rendrait-on?

Depuis 44 ans, chaque année m'apporte un renouveau — en automne. Je vois arriver, avec un plaisir toujours nouveau, les jeunes recrues, parce qu'elles me renouvellent et, remis à flot par la grande marée d'automne, je me fortifie dans une invincible confiance en l'avenir, convaincu qu'ensemble, jeunes et vieux, par la collaboration de notre expérience et de vos jeunes forces, nous réussirons à trouver l'esprit de l'éducation réclamée par l'époque et attendue par la patrie, dont nous sommes les dévoués serviteurs. Tâchons de faire de nos élèves moins des savants que des hommes capables et avides d'apprendre, des intelligences ouvertes aux nouveautés et aux progrès, des citoyens honnêtes et probes, aimant par-dessus tout le drapeau luxembourgeois, qui récite dans ses plis modestes nos libertés et notre indépendance, et nous aurons bien mérité de notre patrie, à qui le Ciel daigne continuer la plénitude de ses grâces et de ses bénédictions pendant de longues, longues années encore.

Et puisque tout toast qui se respecte finit par une invitation à boire, invitation à laquelle on ne résiste pas, je vous prierai de lever vos verres et de boire à la prospérité de l'Association des professeurs. Vivat! floreat! crescat!

Au milieu de la gaieté et de l'animation générales qui suivirent ces agapes confraternelles, Monsieur *Edm. Jos. Klein*, toujours débordant de bonne humeur et de vaillance, donna lecture des poèmes héroï-comiques dont il avait égayé les premières réunions de l'Association lors des excursions annuelles.

Monsieur *Jules Keiffer*, dont la verve ne se dément jamais, en dépit des années qui, depuis longtemps, l'ont exempté du service actif, termina la série des discours par un toast porté aux dames de l'Association.

Tous les orateurs furent fortement acclamés. De chaleureux applaudissements suivirent également la lecture des télégrammes de félicitation envoyés par M. Diderich, bourgmestre de la ville de Luxembourg, et par Monsieur le directeur Manternach, auquel son état de santé ne permettait pas de prendre part à cette fête.

La photographie des participants qui fut prise au parc de la ville, près de la statue de la princesse Amélie, contribuera certainement à maintenir vivant le souvenir de cette réunion empreinte d'une franche collégialité et où nous, les jeunes, nous avons pu admirer l'ardeur et l'esprit de solidarité dont furent animés nos aînés en fondant l'Association des professeurs, il y a vingt-cinq ans. Nous leur en savons gré.

Alph. WILLEMS.

Le Congrès de Bruxelles du 16 au 26 juillet 1930

Dans la dernière séance du Comité Directeur à La Haye en juillet 1929, les représentants des Fédérations nationales de l'Enseignement secondaire de Belgique avaient revendiqué et obtenu l'honneur d'organiser le Congrès international de 1930. Dès lors il était certain que les professeurs luxembourgeois feraient leur possible pour assister plus nombreux que d'ordinaire aux séances du Congrès tenu dans la capitale du pays voisin et ami et à la demande des collègues belges les délégués luxembourgeois à La Haye avaient immédiatement répondu d'une façon affirmative. Le gouvernement luxembourgeois s'était aussitôt déclaré d'accord à favoriser cette participation par tous les moyens appropriés et ainsi l'enseignement secondaire luxembourgeois a pu être représenté à Bruxelles par un délégué du gouvernement d'abord, M. le conseiller Wagener, puis par les délégués des différents établissements du pays au comité de l'Association nationale des professeurs: MM. Nic. Margue (gymnase de Luxembourg), président, Alph. Willems (lycée de Luxembourg), secrétaire, P. A. Thibeau (Ecole industrielle et commerciale d'Esch), trésorier, Ch. Becker (gymnase d'Echternach), J. Feltes (Ecole ind. et com. de Luxembourg), Jos. Hess (lycée d'Esch) et Nic. Koemptgen (gymnase de Diekirch), membres.

Le Congrès proprement dit a eu lieu du 16 au 21 juillet, il a été suivi de quelques journées d'excursions et de voyages d'études à travers le pays. A Bruxelles les délégués luxembourgeois se sont rencontrés avec les collègues d'une vingtaine de pays représentés officiellement au Congrès: Belgique, Allemagne, Bulgarie, Chili, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Lettonie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Suisse, Tchéco-Slovaquie, Yougoslavie. Le Bureau International y était représenté par MM. Beltette et Clavière, secrétaires généraux; le nombre total des congressistes inscrits était de 355.

Le Congrès débuta officiellement le mercredi, 16 juillet, par une réception à l'Hôtel de Ville, où M. l'échevin Steens souhaita la bienvenue aux congressistes, et une séance du Comité Directeur tenue dans la Salle Maximilienne de l'Hôtel de Ville, à l'endroit même où, le 26 mai 1912, le Bureau International fut fondé. Le lendemain, 17 juillet, eut lieu la grande séance d'ouverture solennelle au Palais des Académies. Le Gouvernement belge y était représenté par M. Vauthier, ministre des Sciences et des Arts, entouré de MM. les directeurs et inspecteurs généraux des différents enseignements en Belgique. M. O. Pecqueur, professeur honoraire d'Athénée à Liège, qui, depuis de longues années déjà, se trouve à la tête de la Fédération belge des professeurs d'Athénées, occupait le fauteuil de la présidence assisté de MM. Dewlesaver et De Rasse, vice-président et secrétaire général du Comité d'organisation.

Dans son discours d'ouverture M. le ministre Vauthier souligna l'intérêt très actuel de la question du surmenage, à laquelle le Congrès allait consacrer ses travaux. Question complexe, dit-il, liée notamment au problème de la révision des programmes. Elle a été posée par l'extension extraordinaire de toutes les sciences au XIX^e siècle. Pour la résoudre il faut considérer avant tout la raison d'être de l'enseignement secondaire qui est de former les esprits. Ce qui importe, ce n'est pas la quantité, mais la qualité de l'enseignement. La discipline intellectuelle qu'il faut lui donner, l'élève la trouvera dans l'enseignement classique qui a fait ses preuves. Le surmenage vient de la surabondance de nos richesses intellectuelles. On ne pourra y remédier qu'en faisant des sacrifices peut-être pénibles mais nécessaires.

M. Pecqueur rappelle d'abord les origines et le développement du Bureau International qui fut fondé en Belgique et à l'instigation des professeurs belges, rend hommage aux représentants du secrétariat général et développe ensuite l'ensemble des problèmes à discuter par le Congrès.

Au défilé traditionnel des délégués des différents pays M. le Conseiller Wagener prit la parole au nom du Gouvernement luxembourgeois et M. Margue au nom de l'Association nationale des professeurs luxembourgeois. Voici le texte du discours de M. *Wagener*:

Le Bureau International a la chance extraordinaire de voir son 12^{me} Congrès coïncider avec une date mémorable de l'histoire belge. Plutôt qu'un pur effet du hasard, j'y vois une délicate attention dont nous ne saurions assez remercier nos amis belges.

A l'heure actuelle les yeux du monde entier sont dirigés sur cette vieille terre de Belgique si généreuse et si accueillante. Nos hôtes commémorent cette année le centième anniversaire de leur indépendance et de tous les côtés leur parviennent les félicitations les plus vives et les hommages les plus spontanés. Grâce à la sagesse de ses Souverains, grâce au labeur et à la ténacité légendaires de sa population, la Belgique a pris, depuis cent ans, un essor économique merveilleux, acquis un prestige moral considérable. Le peuple luxembourgeois, uni au peuple belge par des amitiés et des traditions séculaires, s'en réjouit d'autant plus vivement que son sort économique est étroitement lié à celui de la Belgique, et que la prospérité de celle-ci est une condition indispensable et une garantie solide de la nôtre. Au nom du Gouvernement grand-ducal, dont j'ai l'honneur d'être le délégué officiel, je forme les vœux les plus ardents pour la prospérité et la grandeur de la vaillante Belgique.

Mesdames, Messieurs, les liens qui unissent la Belgique et le Luxembourg ne sont pas seulement d'ordre économique. Il y a six ans le Parlement luxembourgeois a ratifié à l'unanimité l'accord intellectuel belgo-luxembourgeois prévu par le traité économique. En concluant avec nous cet accord, nos amis belges nous ont donné une marque de confiance et d'estime dont nous avons le droit de nous enorgueillir. A l'heure actuelle, la convention commence à porter ses fruits. Dans ses assemblées périodiques, la commission mixte aplanit les difficultés d'ordre scolaire qui peuvent surgir entre deux réunions, discute les problèmes pédagogiques du jour et prépare les échanges de professeurs qui constituent le point le plus important de sa mission. Ces échanges nous ont permis d'entendre à Luxembourg les représentants les plus autorisés de l'enseignement universitaire belge. Ils nous

ont permis en outre, malgré le nombre restreint de notre personnel, de répondre au désir du Gouvernement belge qui nous demande des professeurs luxembourgeois d'échange, et même de mettre à sa disposition un de nos compatriotes, professeur de psychologie expérimentale à l'Université de Liège.

Mais ce qui est plus précieux encore que ces rapports forcément rares et limités au domaine scolaire, ce sont les relations quotidiennes entre voisins qui se comprennent et s'estiment mutuellement.

Quel est le Luxembourgeois, disais-je il y a quelques années en recevant à Luxembourg un groupe d'étudiants belges, qui n'ait fait son tour de Belgique, s'arrêtant à Bruxelles, pour sentir palpiter la vie d'une grande cité, à Anvers, pour admirer la prodigieuse activité du port, à Ostende, pour goûter le charme de vos plages? Vos trésors d'art, vos cathédrales aux carillons harmonieux, vos hôtels-de-ville aux dentelles de pierre, vos places si vivantes et si pittoresques, vos Rubens et vos van Dyck, tous les Luxembourgeois cultivés les connaissent et les aiment. Quant à nos étudiants, il y a beau jour qu'ils ont trouvé le chemin de vos universités à Liège, à Louvain, à Bruxelles, à Gand.

Mesdames, Messieurs, nous avions promis à nos amis belges, au cours du magnifique congrès de La Haye, de participer aussi nombreux que possible au congrès de Bruxelles. Nous avons tenu parole et nous vous apportons les vœux cordiaux et les chaleureuses félicitations de nos compatriotes.

M. Margue s'exprima comme suit :

Si j'avais à parler ici au nom des professeurs luxembourgeois de 1830 je serais forcé de prendre une attitude peut-être mal appréciée par nos amis belges et désapprouvée par le plus grand nombre de mes propres compatriotes d'il y a un siècle. Nos collègues de cette époque en effet se trouvaient en majorité parmi les adversaires de la révolution et travaillaient énergiquement contre les aspirations des belgophiles luxembourgeois. Mais comme j'ai la très appréciable chance de représenter au milieu de vous les professeurs luxembourgeois bien vivants de 1930, c'est pour moi une douce consolation de constater que les événements de 1830 ne nous ont pas assez unis pour supprimer l'existence autonome du Luxembourg et ne nous ont pas assez divisés pour nous empêcher d'être amis aujourd'hui; cela nous permet de nous associer aujourd'hui sans arrière-pensée à l'allégresse de la Belgique jubilaire. Cela nous permet d'assister plus nombreux que jamais à ce XII^e Congrès International de l'Enseignement secondaire qui a pour tâche de trouver une solution au très difficile et très actuel problème du surmenage et qui est organisé par nos collègues belges avec un tel dévouement et un tel soin que nous pouvons espérer en voir la fin sans être nous-mêmes la proie d'un surmenage aigu.

Au nom de l'Association nationale des professeurs luxembourgeois j'ai donc l'honneur et le plaisir de remercier les professeurs belges et de les saluer cordialement ainsi que tous les collègues ici présents. Je formule les meilleurs vœux pour la pleine réussite du Congrès, pour la prospérité matérielle et morale de la Belgique, pour le développement fécond et heureux des bons rapports entre nos deux pays.

* * *

Le sujet principal soumis aux discussions du Congrès était la question du «*surmenage*». Depuis qu'à La Haye, sur la proposition du secrétaire général de la Fédération belge des professeurs d'Athénée, M. de Rasse, professeur à Tournai, ce problème avait été désigné à

l'étude des fédérations nationales, de nombreux congrès nationaux et beaucoup de commissions spéciales ont traité cette question actuelle et préparé des réponses au questionnaire introductif d'étude. Les bulletins internationaux N° 27, (mars 1930) et 28 (juin 1930) contiennent de nombreux documents et rapports traitant le sujet. Le comité de l'Association luxembourgeoise avait chargé son président d'exposer le point de vue luxembourgeois; ce rapport a paru au N° 28 du Bulletin International ainsi qu'au N° 25 du Journal de l'Association des professeurs luxembourgeois (mai 1930). Nous croyons utile d'y renvoyer expressément parce que dans les résumés et rapports généraux du Congrès les indications nécessairement sommaires concernant le Luxembourg ne donnent pas toujours une idée exacte de la façon dont nous envisageons le problème assez compliqué.

La documentation ainsi recueillie et rendue accessible à tous les congressistes s'est trouvée complétée à la séance de travail du vendredi, 18 juillet (au Palais des Académies), où tour à tour M. de Rasse, rapporteur général, MM. Theodoresco (Roumanie), Beldedoff (Bulgarie), M^{lre} Bogdanovitch (Yougoslavie), MM. Rodriguès (Portugal), Buurveld (Hollande), M^{lre} Forest (Angleterre), van der Noot (Belgique), MM. Goffart (Belgique), Veitz (Tchécoslovaquie), Vrancken (Belgique), Guerreiro (Portugal) ont pris la parole pour examiner le problème du surmenage, pour en démêler les causes et analyser les symptômes, pour proposer des remèdes et apporter des suggestions de réforme. Comme il est impossible d'entrer dans les détails ou de résumer d'une façon satisfaisante tous les rapports, nous nous contenterons de toucher à quelques considérations d'ordre général.

Parmi les causes de ce qu'on appelle le surmenage on a distingué des causes extérieures à l'enseignement et d'autres inhérentes à l'enseignement lui-même. A citer parmi les premières: la préparation insuffisante, le manque de capacités de l'élève, la sélection insuffisante avec le trop grand nombre d'aspirants, la faiblesse physique et la maladie, l'état d'esprit de la jeunesse d'après-guerre, l'influence souvent malheureuse des parents, les relations mondaines, la course à l'amusement, la pratique excessive des sports, les occupations extrascolaires, les conditions sociales et économiques défavorables. Après avoir écarté tous les élèves dont les résultats insuffisants et l'incapacité au travail s'expliquent par une de ces raisons, on constatera qu'il en reste beaucoup moins à propos desquels on pourrait reprocher à l'enseignement secondaire de causer le surmenage.

Cette mise au point nécessaire ne doit cependant pas empêcher l'examen de conscience et la recherche des remèdes partout où l'enseignement lui-même est en cause. Retourner aux humanités, renoncer à l'emmagasinage de connaissances encyclopédiques, tendre plutôt à la formation de l'esprit, refréner l'ardeur des spécialistes, limiter le nombre des élèves d'une classe, limiter le nombre des leçons hebdomadaires des

élèves (et des professeurs), accorder au médecin une part dans la direction des études, établir une sélection rigoureuse à l'entrée des études et au passage d'une classe à l'autre, améliorer les méthodes, organiser pédagogiquement les horaires, favoriser le travail personnel, voilà quelques-uns des remèdes proposés et discutés. M^{lle} Bogdanovitch, applaudie par toute l'assistance, formule le désir que les études ne soient pas à tout moment bouleversées et que la bonne volonté des professeurs ne soit pas découragée par des réformes trop fréquentes et par des tracasseries administratives. On serait d'accord à fixer à trente le nombre normal des élèves d'une classe, s'il n'y avait l'opposition des professeurs hollandais, lesquels font valoir que chez eux, depuis plusieurs années déjà, le maximum est fixé à vingt-quatre.

A l'issue de la séance M. Clavière propose de former une commission composée d'un membre par fédération pour résumer les rapports entendus et les synthétiser sous forme d'une résolution qui sera soumise au Congrès dans une séance ultérieure. Cette commission a siégé dans la matinée du samedi, 19 juillet, dans une des salles du Palais des Académies. Le Luxembourg y était représenté par le président de l'Association nationale, lequel avec les délégués belges, français et polonais a pris une part importante à la rédaction du texte de la résolution.

La séance du lundi, 21 juillet, était consacrée à la discussion. M. Hirsch (France) préside magistralement la plus grande partie d'une séance très animée. Après un exposé de M. Gérard qui, parlant au nom d'un groupe de professeurs belges, défend l'enseignement secondaire contre les reproches qui lui sont adressés et conteste l'existence d'un surmenage dû aux études, le même groupe, par les voix de MM. Frère et Peeters, combat surtout les projets de réforme défendus par M. de Rasse et qui, outre le retour très net aux humanités, insistent sur la nécessité d'une formation générale et prévoient la création d'une classe nouvelle, la rhétorique supérieure, obligatoire pour tous les élèves et avec laquelle seulement la spécialisation commencerait. Hollandais et Français à leur tour sont partisans d'une spécialisation plus avancée. Du côté luxembourgeois ce sont surtout MM. Feltes, Margue et Thibeau qui interviennent fréquemment dans la discussion et plusieurs des suggestions proposées par eux, d'accord avec M. le délégué du Gouvernement, sont introduites dans le texte définitif.

Voici, pour terminer cette première partie, le texte de la résolution finalement adoptée :

Le Congrès :

Considérant,

1. par-dessus tout que l'Enseignement secondaire est essentiellement et doit rester un enseignement de culture générale;
2. qu'il serait déplorable d'abaisser le niveau qu'il a atteint;

3. qu'il y a lieu de redouter que, par suite de l'abaissement général de la mentalité d'après-guerre, une certaine partie de notre jeunesse en arrive à estimer que biens et jouissances doivent lui échoir sans efforts;

4. que les conditions économiques et sociales de certaines familles, que les conditions matérielles de certaines écoles imposent à bien des élèves studieux des difficultés pénibles de travail et qu'il y a lieu, également, de se préoccuper de l'état de santé de tous les élèves;

5. que la surcharge des programmes et leur instabilité, — que le trop grand nombre d'élèves dans une classe — que la mauvaise organisation pédagogique du travail, — que les méthodes passives de pure réceptivité, — que les exigences des examens d'admission aux Ecoles Supérieures, là où elles sont trop lourdes ou trop exagérées, — conduisent inévitablement au surmenage;

6. qu'une spécialisation trop hâtive des études est regrettable,

Emet les vœux suivants :

1. que l'Enseignement primaire, comme cela se fait dans certains pays, donne à l'Enseignement secondaire des élèves sérieusement préparés, notamment en langue maternelle et en calcul;

2. que ne soient admis ou maintenus dans l'Enseignement secondaire que les élèves capables de s'assimiler cet enseignement;

3. que les élèves s'inspirent de ce principe que le travail est encore ce qu'on a trouvé de mieux pour faire d'un enfant un homme;

4. que les gouvernements réalisent dans les établissements d'enseignement secondaire les meilleures conditions matérielles et qu'il soit procédé à l'organisation de l'office du médecin scolaire partout où cet office n'est pas encore institué;

5. qu'il soit porté remède à la surcharge et à l'instabilité des programmes là où elles existent et que les instructions officielles laissent aux conseils de classe une certaine liberté dans l'application des programmes, — que le nombre des élèves d'une classe soit rationnellement limité, — que le nombre des heures d'enseignement auxquelles les programmes soumettent les élèves, soit réglé de manière à permettre aux élèves sérieux de se livrer au travail personnel, — que les horaires soient pédagogiquement organisés, — que l'activité des élèves ne soit pas trop dispersée sur une série d'occupations extrascolaires qui, néanmoins, sont parfois recommandées par l'école;

6. que les éducateurs ne perdent pas de vue que l'œuvre d'enseignement consiste essentiellement à développer des aptitudes, ce qui implique une acquisition suffisante de connaissances;

7. que la spécialisation des études ne soit pas prématurée;
mais le Congrès

estime que, dans l'application de ces résolutions, compte devra être tenu des conditions spéciales à chaque nation.

Il est entendu dès maintenant que le prochain Congrès sera consacré à compléter ce résultat, à examiner et à préciser ce qu'il faut entendre par certains termes volontairement vagues employés dans cette résolution, entre autres l'organisation pédagogique des horaires, l'office du médecin scolaire, le travail dirigé etc.

* * *

Comme deuxième question on avait inscrit à l'ordre du jour du Congrès: *L'organisation matérielle des établissements d'enseignement secondaire aux points de vue didactique, esthétique et hygiénique.* Le Syndicat des Ecoles moyennes officielles de Belgique, en proposant ce sujet, a en quelque sorte repris la question traitée en 1925 au Congrès de Béograd: La culture esthétique dans l'enseignement secondaire, mais en l'envisageant du point de vue pratique. Les réponses faites au questionnaire introductif d'étude par les différentes fédérations nationales avaient déjà fait ressortir une concordance absolue de vue. Au nom de l'Association luxembourgeoise notre collègue M. P. Thibeau, professeur à l'Ecole industrielle et commerciale d'Esch s/A., avait rédigé la réponse insérée au N° 28 du Bulletin International et au N° 25 du Journal de l'Association des Professeurs.

Dans la séance du samedi, 19 juillet, présidée dans sa deuxième partie par un délégué luxembourgeois, le rapporteur général, M. van Houdt, résume les exposés faits sur la question et demande que des règles uniformes et précises soient instituées pour la construction des bâtiments scolaires. S'il faut constater que dans beaucoup de pays nombre de bâtiments scolaires laissent encore à désirer sous tous les points de vue, la cause en est souvent une certaine inertie des pouvoirs publics, inertie qui provient en partie de la crainte de l'opinion publique qui crie au gaspillage dès qu'il s'agit de construire des bâtiments dignes de la jeunesse. Pour y remédier, il faut rechercher l'appui des parents et de la presse.

M. van Houdt fait remarquer ensuite que dans une école mal aménagée et insuffisante au point de vue didactique, tous nos efforts doivent rester vains et s'il y a surmenage, c'est dans ces écoles-taudis surtout qu'il existe.

L'école doit aider aussi à faire naître et à développer chez l'enfant le goût et le sentiment de la beauté. Chez lui, la culture esthétique s'apparente intimement à la culture intellectuelle et morale. Pourquoi d'ailleurs une salle de classe serait-elle moins attrayante qu'un atelier? Les constructeurs d'usines ont compris depuis longtemps que dans un atelier spacieux, hygiénique et beau le rendement est meilleur.

Inutile encore d'enseigner aux élèves les principes de l'hygiène individuelle et collective tant qu'ils sont obligés de vivre dans les salles insalubres et impropres.

Donc, comme conclut avec raison le rapporteur général, la nécessité s'impose de créer des bâtiments appropriés, des locaux de bon goût, des locaux hygiéniques.

M. Montfort, professeur de dessin et d'histoire de l'art à Bruxelles, insiste surtout sur la question de l'ornementation et de l'architecture scolaires. Il donne des suggestions intéressantes et utiles pour les cas où il s'agit de réfections ou de modifications à apporter aux bâtiments existants.

Seule la question du service de l'hygiène dans les écoles fut l'objet de quelques divergences de vue. Dans certains pays, comme au Portugal p. ex., le médecin scolaire fait partie du corps enseignant, tandis que dans d'autres pays on désire une collaboration étroite entre les directeurs d'écoles et les médecins scolaires, mais sans que ceux-ci soient nécessairement fonctionnaires.

Finalement les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

I. Tout établissement d'enseignement secondaire, pour répondre entièrement à sa destination, doit réunir les conditions générales suivantes:

A. **EMPLACEMENT:** *Terrain sain*, à l'abri des inondations, d'accès facile, d'une superficie d'environ 1 ha. par 100 élèves, éloigné suffisamment de tout établissement insalubre ou dangereux et de toute cause de perturbations des cours.

B. **BÂTIMENTS:** a) *Ensemble:* Constructions riantes, d'une réelle beauté, respectant la couleur locale mais excluant toute idée de luxe.

b) *Hygiène:* les locaux doivent recevoir l'air et la lumière naturelle à profusion, être orientés au mieux, d'accès commode, conçus et construits avec le souci constant d'éviter la poussière, l'humidité, et de permettre un nettoyage facile, pourvus de chauffage central, de l'éclairage électrique à système de lampes à filaments invisibles, de l'eau courante sous pression. Les plafonds formeront surface de diffusion, les murs auront des enduits mâts, finement granuleux, les parquets seront étudiés spécialement au point de vue de la poussière, le plancher nu étant à condamner.

c) *Esthétique:* tous les locaux auront leur caractère de beauté simple à rechercher dans la ligne, l'équilibre des masses, la valeur des tons des enduits, la disposition et le dessin du mobilier, l'ornementation sobre et de goût.

C. **LOXAUX:** *Classes générales* en nombre suffisant, nombre variable suivant l'importance de la population scolaire, base: 20 à 25 élèves par classes, disposées pour une surveillance, un accès et une évacuation très aisés.

Classes spéciales: salle de projections, salle de conférence avec proscenium (assembly hall), les deux pouvant être réunies selon l'importance de l'établissement, veiller à de larges dégagements afin d'éviter les accidents en cas de panique, salle de gymnastique spacieuse, laboratoires de physique, de chimie, si la chose est possible, des laboratoires distincts pour les travaux des élèves, salle pour les collections (musée), salle de géographie et d'histoire, bibliothèque, salle de lecture, salle d'étude, classe de musique, classe-bureau commercial, salle de dessin et de travail manuel, salle pour l'examen médical, bains-douches, ou mieux, bassin de natation s'il n'en existe pas dans la localité, vestiaires bien ventilés, salle des professeurs.

En ce qui concerne les écoles secondaires pour filles, les locaux et l'outillage indispensable pour l'enseignement pratique de l'économie domestique et des travaux manuels propres à la femme.

D. DEPENDANCES: Plaine de jeux attenante ou peu éloignée, cours spacieuses, ne donnant ni poussières en temps secs, ni boues en temps de pluie, préau couvert, jardin botanique, lieux d'aisance au nord, avec chasse d'eau si possible, sinon sur fosses septiques parfaitement désinfectées, à vidange soigneusement étudiée.

E. MOBILIER ET OUTILLAGE: A consulter les professeurs, chacun pour ce qui concerne sa discipline. rejeter tout article de pacotille, n'admettre que du mobilier et de l'outillage de première qualité. Le mobilier sera non seulement conçu au point de vue didactique et hygiénique, mais encore, chaque fois que le meuble s'y prête, il sera encore traité du point de vue esthétique. (Les professeurs de dessin et d'histoire de l'art seront consultés sur ce qui touche au côté esthétique du problème), des meubles classeurs, des fichiers dans tous les locaux destinés à recevoir des documents assez nombreux. (Pour de plus amples détails, consulter les *Bulletins* 27 et 28 du B. I. E. S. et documents annexés).

II. Tout établissement d'enseignement secondaire doit posséder son service d'hygiène et de contrôle médical parfaitement organisé.

III. Chaque nation devrait posséder au moins un musée scolaire national documenté à souhait, ayant ses salles d'exposition, d'essais, de démonstration, une salle de conférences, une bibliothèque, une salle de lecture, un personnel spécialisé à même de conseiller les hommes d'enseignement, son service de documentation internationale et, autant que possible, d'échanges internationaux, son *Bulletin* périodique envoyé gratuitement à tous les chefs d'établissements, voire un service d'édition de manuels scolaires.

IV. En aucun cas, les Pouvoirs Publics ne devraient, à l'avenir, autoriser ni la construction de bâtiments scolaires, ni des réfections, ou des aménagements qui ne répondraient pas, dans la plus large mesure, aux desiderata ci-dessus formulés. Ils sont, en outre, invités à imposer

dans les contrats de constructions nouvelles, une clause qui garantisse, dans l'avenir, une protection de l'école contre toutes causes qui pourraient porter atteinte à ces desiderata.

V. Les membres des Fédérations Affiliées au B. I. E. S. sont tout particulièrement invités à n'épargner aucun effort pour intéresser, dans le plus bref délai, à l'œuvre de la rénovation de leurs écoles, gouvernement parlement, journalistes, parents et amis des écoles et pour fonder dans leur pays respectif des organismes du type de «l'Art à l'Ecole».

VI. La question de l'organisation matérielle des établissements d'enseignement secondaire restera inscrite à l'ordre du jour des Congrès ultérieurs, mais avec un caractère purement documentaire. A cet effet, les Fédérations Affiliées feront connaître au B. I. E. S., avant chaque Congrès, les progrès réalisés dans leur pays respectif, les nouveautés heureuses introduites, éventuellement les progrès à réaliser et l'influence exercée sur le personnel et les élèves par la modernisation de l'organisation matérielle.

Ces renseignements seront centralisés par M. Van Houdt, directeur d'Ecole Moyenne à Ninove (Belgique), qui présentera chaque année au Congrès un rapport d'ensemble sur la question et qui reste chargé de tenir à jour ce qu'un orateur a appelé, au cours du Congrès, «la Charte de l'organisation matérielle de nos établissements d'enseignement secondaire».

* * *

Ensuite on entend les rapports sur les relations du B. I. E. S. (Bureau International) avec la Société des Nations, avec la World Federation of Education Association et surtout avec la Croix Rouge de la Jeunesse. M. G. Milsom, délégué de cette dernière organisation, souligne l'essor immense qu'a pris ce mouvement au cours des dix dernières années. En 1919 la Croix Rouge de la Jeunesse n'existait que dans 5 pays et actuellement elle compte douze millions de membres répartis dans 46 pays. Avec lui, MM. Dronsart et Picalausa, directeur général resp. secrétaire de la C. R. de Belgique, insistent sur la nécessité de diriger l'enthousiasme des jeunes vers cette œuvre philanthropique entre toutes. Ils tiennent à rendre un hommage reconnaissant aux professeurs de l'enseignement secondaire de tous les pays pour le dévouement et l'aide qu'ils apportent si généreusement à l'œuvre de la C. R.

Un vœu invitant le personnel enseignant du monde entier à collaborer à la Croix Rouge de la Jeunesse est voté à l'unanimité.

Enfin M. Rodrigues (France) fait appel aux membres de l'enseignement secondaire de tous les pays pour les inviter à s'associer aux travaux de la Confédération internationale des Travailleurs Intellectuels. Il les conjure de fuir l'égoïsme individuel et corporatif pour coordonner leurs

forces et conclut en formulant le vœu de voir se créer bientôt une grande fédération internationale de l'intelligence.

* * *

Le *Comité Directeur* composé de deux délégués par association nationale affiliée — l'association luxembourgeoise y fut représentée par MM. Margue et Willems — se réunit à deux reprises pour discuter les affaires intérieures de la fédération.

La première de ses séances eut lieu dans la Salle Maximilienne de l'Hôtel de Ville qui est en quelque sorte le somptueux et glorieux berceau du Bureau International. Le 26 mai 1912, en effet, cinq personnes représentant trois nations : la France, la Belgique et la Hollande, se trouvèrent réunies dans cette salle et y constituèrent définitivement le B. I. E. S.

Le secrétaire général, M. Beltette, l'un des ouvriers de la première heure, évoque ces souvenirs d'il y a 18 ans et forme les meilleurs vœux pour l'avenir. Il ose espérer que cette deuxième réunion dans la salle Maximilienne marquera une nouvelle étape dans la vie et le développement du B. I. E. S.

A l'ordre du jour de ces séances privées figuraient des questions très importantes. En dehors des traditionnels rapports sur la situation morale et matérielle du Bureau International il y eut d'abord la demande d'affiliation de «The Educational Institute of Scotland», association dont l'existence remonte jusqu'à 1847 et qui compte 4000 membres occupés dans l'enseignement secondaire. Cette affiliation est accueillie par acclamations unanimes. La demande d'admission comme société agréée, présentée par la Société orthodoxe nationale des Femmes roumaines, est ajournée une nouvelle fois (elle avait déjà occupé le Congrès de La Haye), pour permettre au Comité Directeur d'avoir des renseignements encore plus précis.

La modification des statuts projetée par le Congrès de 1929 sur l'initiative des délégués des trois associations françaises fut l'objet de longues mais courtoises discussions. Cette révision est rendue nécessaire par le grand développement qu'a pris le B. I. E. S.; elle doit, d'un autre côté, faciliter l'affiliation d'un certain nombre de fédérations nationales qui, jusqu'à présent se sont tenues à l'écart. Il faudra quand-même l'affiliation de toutes ces associations pour faire du B. I. E. S. un organisme réellement international. Tel est, du reste, le désir le plus vif de tous les membres du Bureau International et surtout de ses chefs mêmes, de MM. Beltette et Clavière, dont nous avons pu une nouvelle fois admirer à Bruxelles le talent organisateur et le dévouement à toute épreuve.

Les changements, votés à une imposante majorité, concernent surtout trois points essentiels :

1° Le mode de votation dans les Congrès. Toutes les fédérations nationales sont admises sur le principe d'une égalité morale, mais lors-

que, dans les discussions du Congrès, le vote par mandat est demandé, chaque fédération affiliée dispose d'un nombre de mandats qui varie avec son effectif d'après le barème suivant :

pour chaque nation on fait le total des membres affiliés et	
pour 1000 et moins de 1000 membres il y a 1 voix	
de 1001 à 3000 membres	2 »
de 3001 à 7000 membres	3 »
de 7001 à 15 000 membres	4 »
de 15 001 à 30 000 membres	5 »
au-delà de 30 000 membres	6 »

Le Comité Directeur fera la répartition des mandats entre les différentes associations d'une même nation en tenant compte de leurs effectifs.

De cette façon aucune fédération nationale, quel que soit le nombre de ses membres, ne pourra à elle seule former la majorité dans les votes et les fédérations à faible effectif pourront elles aussi manifester leur opinion lors des votes.

2° La question des langues. On reconnaît le droit moral des différentes nationalités de se servir de leur langue maternelle, toutefois, pour des raisons d'ordre pratique, les débats se feront à l'avenir ou en français ou en allemand ou en anglais. Les décisions du Bureau Directeur seront publiées dans le Bulletin International dans ces trois langues. En cas de difficultés d'interprétation, le texte français fait foi.

A tout moment le Comité Directeur pourra être saisi d'une demande concernant l'admission d'une autre langue encore comme langue officielle et il devra en délibérer.

3° La direction journalière du Bureau International. Le secrétariat général actuel est remplacé par une direction journalière de cinq membres, dont quatre sont élus au scrutin secret par le Comité Directeur. Le cinquième membre est le délégué de la fédération nationale qui devra organiser le Congrès annuel. Pour éviter une hégémonie quelconque, deux tout au plus des cinq membres peuvent appartenir à la même nation. La répartition des charges : secrétaire général-président, secrétaire adjoint, trésorier et directeur du Bulletin International, se fera au sein du comité même.

En dernier lieu, le Comité Directeur a décidé qu'en 1931 se tiendrait le prochain Congrès — le XIII^e Congrès International de l'Enseignement secondaire —, mais le siège n'en a pas encore été fixé définitivement. Comme question principale de l'ordre du jour on a retenu : L'organisation pédagogique des études secondaires, ainsi qu'il a été développé plus haut.

* * *

Les séances de travail furent suivies de réceptions, de fêtes et d'excursions supérieurement organisées qui devaient laisser aux congres-

sistes des souvenirs inoubliables. Il nous fut donné de voir les principales villes de la Belgique si riches en œuvres d'art et en souvenirs historiques. Partout les fêtes du Centenaire battaient leur plein. Nous parcourûmes les expositions internationales d'Anvers et de Liège. Dans cette dernière ville l'exposition scolaire intéressait surtout les congressistes de même que l'exposition didactique installée à l'Athénée d'Anvers. Nous vîmes aussi à l'œuvre la jeunesse des écoles belges : à la fête scolaire folklorique donnée au Cirque Royal par des lycéennes de Bruxelles, dans une démonstration d'éducation physique à Schaerbeek, à l'Athénée d'Anvers où les professeurs de sciences purent assister à des leçons données par leurs collègues de cet établissement.

Partout les congressistes furent reçus officiellement par les autorités locales et toutes ces réceptions étaient empreintes d'une franchise sincère qui nous toucha infiniment. Dans de nombreux discours prononcés lors des réceptions et des banquets les représentants des pays étrangers exprimèrent au Gouvernement, aux administrations provinciales et communales, aux comités locaux et surtout à leurs collègues belges toute leur reconnaissance pour l'accueil si franchement amical.

C'est ainsi qu'au banquet offert par les professeurs belges à leurs collègues étrangers, *M. Becker* (Echternach) prononça le discours suivant :

Pressé par mes collègues luxembourgeois de prendre ce soir la parole en leur nom, j'ai déferé d'autant plus volontiers à leur vœu que je suis littéralement confus de toutes les attentions, de toutes les générosités et de toutes les marques de sympathie dont on nous a entourés depuis notre arrivée.

Je ne m'efforcerai pas de chercher et de trouver une formule originale et inédite de gratitude. Tout a été dit à ce sujet depuis les nombreuses et agréables réunions où il nous a été donné de témoigner à nos collègues belges, soit individuellement et familièrement, de personne à personne, soit publiquement et plus solennellement, combien nous sommes touchés de leur accueil confraternel. Si les professeurs luxembourgeois ont tenu à envoyer au 12^e Congrès de l'Enseignement secondaire une députation aussi forte que possible — chaque collège ou lycée de notre pays est représenté par un délégué — c'est qu'ils ont voulu prouver non seulement combien les intéressent toutes les questions qui touchent à l'enseignement et à l'éducation. Ils ont voulu marquer aussi — et je crois que c'est également l'opinion de notre Gouvernement, puisqu'il s'est fait représenter — que nous sommes très sensibles à l'idée du rapprochement des peuples et plus spécialement à la fraternisation des intellectuels. Le Luxembourg qui participe de plusieurs cultures, notamment de la culture française et de la culture germanique, est particulièrement accessible à l'internationalisme de la pensée. Il se trouve dans les meilleures conditions possibles aussi pour comprendre et aimer la Belgique, qui non seulement est notre voisine immédiate, mais dans laquelle nous avons une espèce de grande sœur à laquelle nous sommes attachés par tous les liens qu'on trouve d'habitude au foyer. Sa prospérité fait la nôtre et tous les revers qui la frappent nous atteignent par ricochet.

Dans les autres pays nous voyons également des amis. Il nous a été particulièrement agréable de prendre contact avec les représentants de l'enseignement secondaire, d'échanger avec eux des idées, de nous informer

de leur organisation scolaire, de nous enrichir en un mot d'une foule de connaissances dont nous ferons notre profit. Les questions qui ont été traitées avec tant de compétence par des professionnels d'une vingtaine de nations, nous continuerons à nous en occuper dans notre fédération et à leur donner une réalisation pratique et utile. Car il ne faut pas que ces questions aient été enterrées ce matin. Il faut que cette œuvre soit féconde et contribue au bonheur de la jeunesse ainsi qu'à la prospérité des nations. Car, quoi qu'on dise, il n'est rien de tel, pour faire la grandeur et la gloire d'un peuple, que la solidarité de l'instruction et, par conséquent, le rayonnement de la pensée.

C'est avec ces idées là que nous retournerons dans notre pays. Nous dirons à nos compatriotes, par la parole et par la presse, quel admirable accueil la Belgique a fait à ses professeurs; nous leur dirons aussi combien on a fraternisé ici et que ce ne peut être qu'un méchant paradoxe ou même une mauvaise farce que de prétendre que, si vous rapprochez des hommes de nationalités différentes, vous leur donnez l'occasion de se battre bien plutôt que de s'embrasser. Les intellectuels, que n'envenime aucune question économique ou financière, sont bien faits pour s'entendre et pour prêcher des paroles de paix. Car cela aussi fait partie de notre tâche, puisque c'est là, en somme, une question d'éducation. Aussi avons nous été très touchés du vœu de la délégation française désirant que nos Congrès internationaux soient également des phares de rayonnement pacifique. Nous y souscrivons des deux mains, car nul plus que nous n'est convaincu que la pacification des peuples, ou bien ne viendra pas, ou bien viendra par les intellectuels. Si nous atteignons cela, nous n'aurons pas travaillé en vain, et les sacrifices n'auront pas été faits inutilement.

Et comme la Belgique, qui rayonne dans la gloire du Centenaire de son indépendance, comme la ville de Bruxelles, dont le peuple en liesse rempli en ce moment les rues et les boulevards, viennent de nous donner une nouvelle occasion de jeter les bases d'une œuvre utile entre toutes, je leur dis encore une fois, au pays et à sa capitale, un grand et chaleureux merci.

Au banquet d'adieu à Anvers, offert par l'administration provinciale, M. Feltes (Luxembourg) s'exprima comme suit :

Je me sens tout particulièrement heureux à la fois et confus d'être appelé, au nom du Comité International de l'Enseignement secondaire et de tous les congressistes, à remercier de tout cœur l'Administration communale de la ville d'Anvers, l'Administration provinciale et le Comité d'organisation local, et notamment M. Aen den Boom et ses aimables collaborateurs, de l'accueil cordial au-delà de toute espérance et du dévouement à toute épreuve qui nous ont été réservés ici.

Permettez-moi enfin, Mesdames et Messieurs, d'exprimer nos remerciements les plus chaleureux au talent organisateur et à l'esprit de saine pédagogie de l'infatigable secrétaire général du Congrès, M. de Rasse.

Ce qui nous a été offert dans cette terre d'ancienne culture artistique en même temps que pratique, terre de poésie autant que de prospérité, sera pour nous tous un souvenir inoubliable. Deus nobis haec otia fecit.

Mais j'ai songé, en faisant ce matin le tour de cette ville de splendeur, à la contradiction qu'on pourrait construire entre l'effort prodigieux, l'initiative hardie et la tenacité sagace dont les générations qui se sont succédé dans cette ville et dans ce pays du cantique au travail du grand Verhaeren nous ont donné l'exemple et le sujet principal de notre Congrès, le surmenage de la génération qui monte. Et je songe encore à ces mots qu'un stoïcisme courageux a gravé dans la façade d'une maison de navigateurs et de commerçants: Navigare necesse est! vivere non est necesse. Mais qu'on se rassure: Ce n'est pas la tendance au moindre effort que nous voulons

prêcher, nous autres guides de la jeunesse, en proclamant la lutte contre le surmenage intellectuel. Rien dans la résolution de clôture du Congrès n'a trouvé à ce point mon assentiment enthousiaste que ce considérant « que le travail est encore ce qu'on a trouvé de mieux pour faire d'un enfant un homme ». Ce que nous combattons c'est uniquement le travail fourni ou exigé dans des conditions contraires à l'hygiène de l'esprit et du corps, et le travail qui, imposé par des méthodes défectueuses, est voué à l'infructuosité. « Ah, qu'il est heureux, dit le grand prophète Carlyle, celui qui a trouvé une tâche à remplir; qu'elle autre félicité voudrait-il chercher? » Rendons cette tâche fructueuse et attrayante et les jeunes êtres confiés à notre sollicitude nous sauront gré d'un bienfait que nous leur procurons et d'un droit sacré qu'ils nous réclament. Ils se laisseront inspirer par le génie qui plane au-dessus de cette puissante ville enchantresse qui a réalisé la grandeur dans la beauté. C'est dans cet esprit que je renouvelle nos remerciements à la ville d'Anvers et à tous ceux qui nous ont accueillis et guidés ici.

Que le travail soit béni!

* * *

Comme conclusion nous prions les autorités compétentes de bien vouloir examiner les résolutions du Congrès afin d'en réaliser ce qui paraît utile pour nos besoins. Nous nous plaignons d'ailleurs à reconnaître, en renvoyant encore à la réponse au questionnaire sur le surmenage rédigée par les soins de notre comité, qu'une bonne part des réformes revendiquées dans certains autres pays sont du moins partiellement réalisées chez nous. On pourrait cependant se demander si nous encourageons suffisamment le travail des élèves et si nous faisons le nécessaire pour les préserver du danger des occupations extrascolaires signalé par le Congrès. Une innovation à étudier pourrait être l'institution de l'office du médecin scolaire. A ce propos nous nous permettons de signaler que les commissions de curateurs comprennent un médecin dont la compétence aujourd'hui n'est peut-être pas exploitée comme il conviendrait.

Nous ne pensons pas pouvoir suivre l'exemple de la France qui vient, à la suite du Congrès, de réduire encore le nombre des heures de classe hebdomadaires en le fixant à un maximum de 21—22 leçons; les nécessités particulières de notre enseignement ne nous permettent pas de descendre beaucoup au-dessous du nombre actuel.

Nous sommes convaincus que la Direction générale de l'Instruction publique, lors de la construction envisagée de nouveaux bâtiments scolaires, ne manquera pas de s'inspirer, comme elle l'a déjà prouvé plus d'une fois, des principes formulés par le Congrès sur l'organisation matérielle des établissements d'enseignement secondaire aux points de vue didactique, esthétique et hygiénique.

Nous relevons enfin que le Congrès de 1931 devra examiner spécialement le problème de l'organisation pédagogique des horaires à la solution duquel les autorités compétentes chez nous semblent s'attacher en ce moment; les discussions du prochain Congrès ne manqueront certainement pas de fournir à ce sujet des indications intéressantes.

Nic. MARGUE.

Alph. WILLEMS.

Chronique de l'Association

I. Activité de l'Association en 1930—1931

L'assemblée générale du 28 avril 1930 ratifia les mandats renouvelés des délégués des gymnases de Luxembourg et d'Echternach et des lycées de Luxembourg et d'Esch-s.-Alz.

Le président, le secrétaire et le trésorier furent maintenus dans leurs fonctions.

Pour l'exercice 1930—1931, le comité se compose donc comme suit:

Président: Mr. Nic. MARGUE (gymnase de Luxembourg);

Secrétaire: Mr. Alph. WILLEMS (lycée de Luxembourg);

Trésorier: Mr. Paul THIBEAU (école ind. et com. d'Esch-s.-Alz.);

Membres: MM. Ch. BECKER (gymnase d'Echternach), Jean FELTES, (école ind. et com. de Luxbg.), Jos. HESS (lycée d'Esch-s.-A.), et Nic. KOEMPTGEN (gymnase de Diekirch).

En septembre 1930, Mr. KOEMPTGEN, déplacé à Luxembourg, fut remplacé au comité par Mr. Eug. SCHLIM.

Fondée en 1905, notre Association a pu fêter en 1930 son 25^e anniversaire. A cette occasion fut publié le n° 25 du «Journal des Professeurs» et un banquet solennel fut organisé au Grand Hôtel Brasseur à Luxembourg.

Le rapport de ces festivités est imprimé dans le présent numéro de notre publication.

Le XII^e Congrès International des professeurs de l'Enseignement secondaire eut lieu à Bruxelles du 16 au 26 juillet 1930. En raison des liens particulièrement intimes qui nous unissent à notre voisine et alliée économique, l'assemblée générale de Pâques avait exprimé le vœu que le Luxembourg y fût représenté par une délégation particulièrement nombreuse. Le Gouvernement s'était aussitôt déclaré d'accord à favoriser cette participation par tous les moyens appropriés. Notre députation se composait donc de Mr. Wagener, comme délégué du Gouvernement et des délégués des sept établissements d'enseignement secondaire du pays au comité de l'Association des Professeurs. Les délégués luxembourgeois prirent une part très active aux travaux du Congrès, ainsi qu'il résulte des nombreux articles qui ont paru dans les différents journaux du pays et du compte-rendu officiel publié dans le n° 30 du B. I. Notre rapport détaillé est publié dans le présent numéro du «Journal des Professeurs».

Le prochain Congrès se tiendra à Paris. On y discutera l'Organisation pédagogique des études secondaires et parmi les questions y relatives les trois groupes suivants ont été inscrits à l'ordre du jour: 1° La surcharge des programmes, 2° Le travail dirigé, 3° L'office du médecin scolaire.

Les questionnaires introductifs d'étude ont paru dans le n° 30 du B. I. et voici le texte de notre réponse aux deux premiers de ces questionnaires:

I. La surcharge des programmes.

1° Le Congrès de Bruxelles n'a pu amener tous les participants à la conviction uniforme que le surmenage des élèves de l'enseignement secondaire était dû à la surcharge des programmes. Certains pays, comme le Luxembourg, à cause de son bilinguisme ou trilinguisme officiel, se trouvent d'ailleurs devant des nécessités inconnues ou moins sensibles ailleurs. Les réponses au questionnaire auront de ce chef un caractère nationalement ou même individuellement différent.

a) Nous ne serions pas d'avis d'adopter un système qui, «maintenant les programmes tels qu'ils sont, se contenterait de réduire le nombre d'heures qui doivent leur être consacrées». Ce serait le chambardement général de toutes les branches proportionnellement réduites: ce serait l'abaissement du niveau des études en général. Les esprits seraient ainsi habitués à se contenter de peu, des connaissances superficielles et surtout, ce qui serait le plus dangereux, une façon rudimentaire de penser en serait le résultat. Tenons-nous à la vieille règle: Non multa, sed multum.

b) A ce point de vue la réduction ou même la suppression de certaines branches à rendement douteux conviendrait mieux, à supposer qu'il y en a. Il sera plus difficile de dire quelles sont les disciplines à sacrifier, chacun défendra son domaine. Dans le Luxembourg des propositions ont été faites il y a quelques années. L'administration centrale, tout en ne réalisant qu'une partie de ces suggestions, a cependant fait un pas dans cette voie. Et les professeurs, si parfois ils maugréent encore quelque peu, sont cependant généralement contents par la répartition adoptée, parce qu'ils voient que pratiquement il serait difficile d'obtenir ce que chacun considère comme l'idéal. En tout cas dans les lycées classiques il faudrait que le latin reste à l'abri de toute nouvelle attaque, car on n'a pas trouvé par quoi le remplacer. Mais est-ce que tous les lycées doivent être des lycées classiques? Est-ce que tous les élèves doivent apprendre le latin? Dans des établissements divers les grands pays du moins ont la possibilité de grouper autour de noyaux divers (langues classiques, langues modernes, mathématiques) des disciplines à valeur éducative et un certain nombre d'autres branches jugées indispensables aujourd'hui, mais pour lesquels on peut se contenter de notions sommaires, d'une introduction générale.

c) Ce seraient là aussi, à mon avis, les branches pour lesquelles conviendrait le système que le questionnaire appelle «de matières à option». A la suite de l'introduction générale donnant la vue d'ensemble sur la matière à étudier je vois très bien qu'on traiterait à fond quelques grandes questions, quand il s'agit de philosophie, d'histoire universelle et même nationale, d'histoire des littératures et enfin de sciences naturelles de toute espèce. Ce serait plus difficile pour les mathématiques et absolument impraticable pour les langues. Mais je pense que ce serait seulement après une expérience plus longue qu'on pourrait juger la valeur du procédé.

d) Il est clair que dans la matinée les élèves et les professeurs travaillent plus facilement et obtiennent de meilleurs résultats que surtout dans les premières heures de l'après-midi. Mais on ne saurait prolonger ce travail outre mesure et après avoir discuté dans le temps des propositions tendant à placer les heures de classe de 8 à 13 heures, nous reconnaissons aujourd'hui que quatre heures de suite constituent une mesure normale, de même que deux heures dans l'après-midi, à condition encore que toutes les journées ne soient pas chargées ainsi jusqu'au maximum.

e) Le professeur en train de faire son cours entendra quelquefois avec un certain regret le signal qui lui coupe la parole, mais pour les élèves c'est moins probable et certainement plus rare. Si parfois une matière gagnait à être traitée de façon continue, il est cependant très douteux que l'intérêt de l'élève puisse se maintenir pendant beaucoup plus de temps que n'en ont les leçons habituelles. Ceux qui seraient capables d'une concentration prolongée pendant deux ou trois heures sont certainement rares aujourd'hui parmi les petits agités qui viennent suivre nos cours avec l'idée de décrocher un diplôme et de trouver au plus vite un gagne-pain. Les résultats de la psychologie expérimentale semblent d'ailleurs confirmer la vieille expérience que la diversité des matières enseignées favorise la capacité d'attention: «*varietas delectat*».

Que faut-il maintenant entendre par une organisation pédagogique des horaires, dans quel ordre et dans quel rapport faut-il placer les différentes leçons, voilà une belle matière pour les discussions du Congrès.

2° Dans le Luxembourg il appartient à l'administration centrale, les conférences de professeurs entendues, de fixer les matières du programme avec le nombre d'heures à y consacrer. Ce sont les directeurs des établissements qui ont à faire, chacun chez lui, la répartition des différents cours prévus et à établir les plans d'heures. Il faut cependant — et cette exigence n'est pas seulement théorique — l'approbation de l'administration centrale. Les conseils de classe n'existant pas le professeur fera son cours en employant les manuels prescrits et en ayant soin de traiter toute la matière prévue à son programme. Voilà une situation nettement déterminée et la part que les différents facteurs pourront avoir dans une décharge éventuelle des programmes est par là même suffisamment indiquée.. **N. Margue.**

II. Le travail dirigé.

Ce que dans certains pays on appelle travail dirigé n'existe pas chez nous.

Nous nous contentons, dans les divers établissements, de mettre à la disposition des élèves une salle (au besoin éclairée et chauffée) où ceux qui chez eux se trouveraient dans des conditions matérielles trop défavorables peuvent venir faire leurs études. Nous les y faisons surveiller par un jeune professeur, stagiaire ou répétiteur, qui a pour mission de maintenir une discipline suffisante pour que le travail de l'un ne rende pas impossible celui de l'autre. Et c'est tout.

Dans le temps se rattachait à cette institution l'idée d'un contrôle. Tous les élèves ne vivant pas dans un internat étaient censés venir à cette étude officielle et il fallait une permission spéciale pour en être exempté. Aujourd'hui c'est presque l'inverse et le nombre de ceux qui viennent encore est minime.

Je ne crois pas que chez nous quelqu'un ait en ce moment l'idée de rien vouloir changer à cet état des choses qui est bien le résultat naturel de l'évolution. Nous aurions peur de supprimer les derniers restes d'un travail personnel auquel sont encore forcés nos élèves. Nous ne voulons pas, par des institutions officielles et en exagérant le rôle et les devoirs assumés par l'Etat, décharger les élèves de tout effort ni les parents de toute responsabilité. Nous pensons que le meilleur moyen de faire comprendre à tous les parents qu'ils ont encore une part, la principale part, dans l'éducation et même l'instruction de leurs enfants, c'est de leur laisser la responsabilité de la surveillance et au besoin de la direction du travail de leurs enfants. Ainsi la collaboration des familles pourra être plus efficace et plus générale que si l'on crée artificiellement des occasions où quelques parents, voire les délégués élus des parents, peuvent se rencontrer dans des discussions à rendement douteux avec quelques enseignants ou leurs délégués.

Nous suivrons donc avec un vif intérêt les discussions du Congrès sur cette question, mais, pour l'instant du moins, cet intérêt sera surtout théorique. **N. Margue.**

L'Assemblée générale de Pâques eut encore à s'occuper d'une proposition très importante et intéressante: celle de la **Création d'un Conseil supérieur de l'Instruction publique**. Ce Conseil serait chargé en premier lieu d'étudier toutes les améliorations à réaliser dans le domaine de l'enseignement à tous les degrés et ensuite de coordonner la matière didactique sur toute l'échelle de l'Instruction publique.

En fait de commission pédagogique, nous n'avons que la Commission d'Instruction chargée de l'enseignement primaire, tandis que l'enseignement secondaire et supérieure restent sans représentation pédagogique.

Des questions d'importance primordiale, comme l'école active, l'éducation artistique, le surmenage, les conseils de parents etc. restent ainsi livrées à des articles de journaux ou à des commissions nommées ad hoc qui, le plus souvent, ont peu de poids auprès de la représentation du pays.

Pourtant toutes les autres professions importantes ont reçu chez nous, surtout après la guerre, une sorte de représentation officielle. Il y a la Chambre de commerce, la Chambre agricole, la Chambre des artisans, celle des employés privés, le Collège médical et tout récemment furent créés encore le Conseil national de la Chasse et de la Pêche et le Conseil Supérieur de l'Éducation physique. Toutes ces représentations sont élues suivant un statut légal et sont appelées à donner leur avis motivé sur toutes les questions touchant les intérêts de leurs mandants. Ces avis faisant autorité sont exigibles avant que le parlement soit saisi d'un projet de loi qui les concerne.

En France, il y a un Conseil supérieur de l'Enseignement qui a déjà rendu de grands services à l'enseignement et au personnel enseignant.

En Belgique, chaque degré de l'enseignement a son Conseil et la création d'un Conseil supérieur concentrant et coordonnant les travaux de tous les Conseils est à l'étude.

Ne faut-il donc pas créer chez nous également un Conseil supérieur de l'Instruction publique qui embrasserait l'ensemble de l'enseignement dans le Grand-Duché, ou du moins, une Commission de l'enseignement moyen et supérieur, parallèle à la Commission d'Instruction pour l'enseignement primaire? Ce Conseil ou cette Commission aurait à émettre son avis sur toutes les questions de principe, de méthode, de réformes soumises ou à soumettre aux Pouvoirs publics et surtout pourrait lui-même prendre des initiatives en ce sens.

L'assemblée ne méconnaissait pas les avantages qui pourraient résulter du fonctionnement d'un Conseil de ce genre. Cependant la majorité des membres présents ne voulait pas pour le règlement des questions pédagogiques renoncer au système actuel de la consultation des conférences, où toutes les compétences peuvent se faire entendre. Quant à la défense des intérêts matériels et moraux du personnel, l'opinion a prévalu que c'était là la charge et le but même de l'Association des Professeurs.

Le comité fut donc chargé de communiquer au Gouvernement l'avis de l'assemblée générale et de le prier de soumettre à l'avenir au comité de l'Association toutes les questions qui touchent les intérêts matériels et moraux du personnel enseignant. Si le Gouvernement consentait à donner sur ce point une confirmation officielle, il n'y aurait guère lieu de poursuivre l'idée émise.

A notre lettre du 16 mai 1930, Mr. le Ministre d'Etat, Directeur Général de l'Instruction Publique nous fit parvenir le 26 mai la réponse suivante:

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris connaissance de votre lettre du 16 mai 1930, concernant l'institution éventuelle d'un Conseil supérieur de l'enseignement. Avec la majorité de l'assemblée j'estime que la création d'un pareil organisme, dont l'existence dans les grands pays qui nous entourent se justifie pleinement, ne s'impose aucunement chez nous, attendu que le petit nombre de nos établissements d'enseignement moyen permet de consulter toutes les conférences sur les questions pédagogiques de quelque importance. Ce mode offre à toutes les compétences l'occasion et la possibilité de se faire entendre.

Quant à l'Association des professeurs, son principal but depuis sa création, a été de défendre les intérêts matériels et moraux du personnel enseignant. L'autorité supérieure a toujours accueilli et examiné avec la plus

grande bienveillance les requêtes et les vœux émanant d'elle, et je suis tout disposé à suivre les mêmes errements à l'avenir.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement,
BECH.

Par sa dépêche du 30 juillet, le Gouvernement établit de nouvelles normes dans l'octroi d'**allègements extraordinaires pour raisons de santé**.

«Les membres du personnel enseignant qui désirent obtenir un allègement extraordinaire pour raisons de santé, en feront la demande écrite à leur directeur en y joignant un certificat médical circonstancié.

Le directeur la transmettra au Gouvernement avec son avis et ses propositions.

Le certificat médical doit être renouvelé tous les trois mois. Le cas échéant, un médecin au choix du Gouvernement sera chargé de faire rapport sur l'état de santé du professeur déchargé.

Lorsque la période d'allègement dépasse au total trois ans, l'intéressé sera tenu de rembourser à l'Etat les frais de remplacement. Le taux qui servira de base à ces remboursements sera fixé ultérieurement.

Le Gouvernement se réserve, au surplus, de prendre toutes les autres mesures que la situation comporte, notamment d'en saisir la commission des pensions.»

Dans ses réunions du 28 octobre et du 23 décembre 1930, le comité s'est occupé de cette instruction et le résultat des discussions est condensé dans la correspondance suivante:

1) *Notre lettre du 7 novembre 1930.*

Monsieur le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Excellence.

Dans sa réunion du 28 octobre le comité de l'Association des Professeurs a pris connaissance de votre dépêche du 30 juillet adressée aux directeurs des établissements d'enseignement secondaire concernant les nouvelles normes à appliquer en cas d'allègements extraordinaires à accorder aux membres du personnel enseignant pour raisons de santé.

En nous autorisant de votre lettre du 26 mai 1930 par laquelle vous nous avez promis d'accueillir et d'examiner avec la plus grande bienveillance les requêtes et les vœux émanant de l'Association des Professeurs, nous prenons la respectueuse liberté de soumettre à l'appréciation de Votre Excellence les considérations suivantes:

Le comité tient d'abord à féliciter le Gouvernement de toutes les mesures énergiques et appropriées qu'il prend pour sauvegarder l'honneur professionnel du corps enseignant et ose formuler le vœu qu'un résultat heureux soit obtenu et que tous les abus puissent être évités à l'avenir. Nous prions donc Votre Excellence d'être convaincue qu'il n'entre nullement dans nos vues de nous opposer d'une façon quelconque à l'intention qui a guidé le Gouvernement, ni de chercher à amoindrir l'efficacité des mesures envisagées.

Néanmoins nous aimerions être fixés sur le sens de la phrase qui dit que dans un certain cas «l'intéressé sera tenu de rembourser à l'Etat les frais de remplacement» et ce d'autant plus que le taux de ces remboursements doit être fixé ultérieurement. Est-ce que le Gouvernement envisagerait la possibilité de taxer les leçons qui ainsi ne seraient pas faites par un professeur malade d'une autre façon que les leçons supplémentaires dépassant la tâche réglementaire.

De plus nous nous permettons de solliciter de Votre bienveillance une réponse à la question, si des mesures de ce genre, dont l'application pra-

tique n'est pas encore éprouvée par l'expérience, ne paraîtront pas trop rigoureuses à l'égard d'un homme qui a toujours fait son devoir et qui a le malheur d'être réellement malade et si les mêmes mesures sont appliquées également dans les autres administrations de l'Etat.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous prions Votre Excellence d'agréer l'expression de notre entier dévouement.

Pour le comité de l'Association des Professeurs:

Le secrétaire, Alph. WILLEMS. Le président, Nic. MARGUE.

2) Réponse du Gouvernement du 11. déc. 1930.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 7 novembre 1930, concernant mon instruction du 30 juillet dernier sur les allègements extraordinaires accordés aux membres du personnel enseignant pour raisons de santé.

J'ai constaté avec plaisir que votre Association approuve la portée de ma dépêche, qu'elle félicite même le Gouvernement d'avoir pris «des mesures énergiques et appropriées pour sauvegarder l'honneur professionnel du corps enseignant».

Quant au premier point touché dans la finale de votre lettre, je vous ferai observer qu'au moment où j'ai pris les décisions qui forment l'objet de ma dépêche du 30 juillet, il était impossible de fixer le taux des remboursements dus par les professeurs déchargés depuis plus de trois ans, attendu qu'il m'a semblé équitable que ce taux soit adapté à la situation particulière des intéressés. Ce taux est donc essentiellement variable. Dans un cas particulier qui vient d'occuper mon Département, le taux de remboursement a été fixé à 1500 fr. par leçon, chiffre de beaucoup inférieur à 1/22 du traitement de l'intéressé. D'autre part, les leçons laissées en souffrance par les professeurs déchargés ne peuvent être assimilées à des leçons supplémentaires, ces leçons étant données, sauf de rares exceptions, à titre de leçons régulières, formant partie intégrante du service normal d'un professeur. Le taux adopté dans le cas visé plus haut ne saurait donc être taxé d'excessif.

En ce qui concerne le second point de votre lettre, à savoir «si les mêmes mesures sont appliquées également dans les autres administrations de l'Etat», il va sans dire qu'avant de prendre une décision je me suis entouré de tous les renseignements qui pouvaient m'être utiles. C'est en me basant sur ces renseignements que je puis vous donner l'assurance que dans aucune autre administration, quelle qu'elle soit, les fonctionnaires malades ne sont traités avec plus d'égards ni une plus grande bienveillance.

Le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement,

BECH.

3) Notre réponse du 10 janvier 1931.

Monsieur le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Excellence.

Le comité de l'Association des Professeurs, dans sa réunion du 23 décembre dernier, a pris connaissance de votre réponse à sa lettre du 7 nov. concernant les mesures extraordinaires envisagées contre des professeurs partiellement déchargés pour des raisons de santé. (Instr. du 30 juillet 1930.)

A notre grand regret nous y avons trouvé de la part du Gouvernement la confirmation d'une appréhension formulée dans notre lettre, c'est-à-dire que des mesures de ce genre ne soient uniquement appliquées aux professeurs de l'enseignement secondaire. Tout en répétant que nous ne voyons pas d'inconvénient à ce que le Gouvernement prenne des mesures légales et utiles contre des abus dûment constatés, nous prenons la liberté d'adresser à Votre Excellence l'expression de notre étonnement devant un traitement exceptionnel aussi nettement qualifié. Il n'est pas de notre connaissance que des retenues de traitement soient prévues par le législateur sous une forme

autre que celle de la peine disciplinaire. Nous avons bien peur qu'en frappant de la sorte on n'atteigne surtout des collègues qui n'ont rien à se reprocher sinon un défaut de résistance physique.

En ordre subsidiaire, qu'il nous soit permis aussi d'attirer l'attention de Votre Excellence sur le taux «essentiellement variable», c'est-à-dire essentiellement arbitraire à appliquer dans les cas visés. C'est d'abord pour nous une preuve de plus que l'innovation annoncée n'est pas réglée par un texte légal. Mais en outre, le taux fixé dans le cas particulier dont parle votre lettre ne nous paraît pas conforme à la logique et aux tarifs en vigueur. Les leçons laissées en souffrance par un professeur déchargé entièrement ou partiellement sont données en dernier lieu par les professeurs les plus jeunes sous forme de leçons supplémentaires ou bien par des répétiteurs ou même des stagiaires. Dans aucun de ces cas le tarif de 1500 frs. par leçon hebdomadaire n'est appliqué, loin de là. De plus et surtout il nous semble dur et difficile à justifier qu'on retienne à un seul et même professeur pour une leçon qu'il donne en moins une somme au moins double de celle qu'on lui payerait pour une leçon donnée en plus de sa tâche réglementaire. Ne serait-il pas équitable de limiter ce taux variable au même chiffre que l'indemnité maximum accordée pour une leçon supplémentaire?

Nous osons donc prier Votre Excellence de bien vouloir soumettre à un examen supplémentaire le contenu de l'instruction du 30 juillet 1930 et de renoncer à l'application de tout ce qui y revêt le caractère de mesure d'exception à fondement légal douteux et d'une rigueur excessive.

Nous prions Votre Excellence d'agréer avec nos plus profonds respects l'expression de notre entier dévouement.

Pour le comité de l'Association des Professeurs:
Le secrétaire, Alph. WILLEMS. Le président, Nic. MARGUE.

Lors d'une audience qui leur a été accordée, le président et le secrétaire, au nom du comité de l'Association, ont prié Monsieur le Ministre d'Etat, Directeur général de l'I. P., d'organiser dans notre pays l'office du médecin scolaire.

Dans les derniers mois, les Pouvoirs législatifs ont été saisis des projets de loi concernant la réorganisation de certaines administrations de l'Etat. En outre, on envisage une réforme générale de la loi de 1913. Le comité a pris ses dispositions pour sauvegarder les intérêts légitimes du corps professoral et veillera à ce que ses justes revendications soient formulées en temps utile.

Luxembourg, le 20 janvier 1931.

Alph. WILLEMS.

Secrétaire de l'Association des Professeurs.

II. Nécrologie

Dans le courant de l'année l'Association a perdu deux de ses membres de la première heure:

1) Mr. Nic. Palgen, professeur-honoraire du Gymnase d'Echternach, décédé le 29 septembre 1930, à l'âge de 66 ans.

2) Mr. Ph. Hoffmann, professeur honoraire de l'Ecole industrielle et commerciale de Luxembourg, décédé le 13 février 1931, à l'âge de 72 ans.

L'Association des Professeurs gardera aux morts éminents un souvenir affectueux et durable et renouvelle à leurs familles les sympathiques condoléances de ses membres.

Lettre ouverte à M. J. Feltes.

Dans un article intitulé «Wie wir sprechen» du N° 25 — Mai 1930, c'est-à-dire, du dernier numéro de ce «Journal», vous vous occupez de moi à propos d'un exposé verbal que j'eus l'honneur de faire sur la Phonétique Expérimentale, lors des «Journées Universitaires» du mois d'Avril dernier, organisées sous les auspices du Gouvernement et de la Société Luxembourgeoise d'Etudes Linguistiques et Dialectologiques.

Abstraction faite de tout, il y a un fait qui à lui seul prouve que j'ai raison de critiquer votre qualité de critique.

C'est le ton que vous employez à parler de questions scientifiques. . .

Vous avouez avec une sincérité d'ailleurs louable que vous avez mis dix ans à étudier Léonce Roudet, «Eléments de Phonétique Expérimentale».

Or, un étudiant en première année met en moyenne six semaines pour apprendre la matière du dit manuel, lequel est encore à l'heure actuelle le meilleur qui existe. Mais depuis Roudet aussi, la phonétique expérimentale a évolué au point que le livre n'est que fort peu de chose dans l'étude de notre science. Il est absolument indispensable de suivre les cours, et, bien entendu, de travailler au laboratoire. C'est en maniant les appareils qu'on devient phonéticien, et, d'ailleurs, ce n'est qu'après avoir quitté les appareils qu'on comprend, ce qui s'appelle comprendre, les ouvrages: manuels, revues, mémoires, thèses.

Par conséquent, vous vous trompez évidemment quand vous venez nous affirmer qu'on pourrait remplacer un exposé verbal par la lecture d'un manuel. On n'apprend pas plus la phonétique expérimentale dans un livre que, par exemple, la nage dans un grenier.

De façon pour le moins imprévue, vous vous dressez, après, sur vos ergots pour faire le procès de ma prononciation du français.

Vos affirmations sous ce rapport sont franchement fantaisistes et sortent, à n'en pas douter, d'un de ces innombrables manuels où les philologues allemands donnent des conseils pratiques aux Allemands pour leur permettre de se corriger en gros de leurs défauts de prononciation les plus «spécifiques».

Même pour nos compatriotes n'ayant jamais quitté le pays, les défaillances que vous signalez n'existent pas ou tout au plus, il s'agit de nuances plus ou moins marquées.

Ma prononciation a fait et fait encore tous les jours ses preuves.

J'ai réussi à ce qui est à la portée de tous les naturels de mon pays, c'est-à-dire, à faire entrer tous mes phonèmes dans les limites des parlers de France, en d'autres termes, tous mes phonèmes sont français et — bien français, j'entends par là qu'ils se placent à un niveau honorable de l'échelle des valeurs phonétiques françaises.

Mon parler n'en garde pas moins une caractéristique générale distinctive: la caractéristique luxembourgeoise dont il me sera permis, je l'espère, de présenter une étude plus tard.

Cette caractéristique n'a rien de désagréable pour les oreilles françaises et la preuve, c'est que, pour ma modeste part, j'enseigne le français en France, à des Français, bien mieux, à des Français, et la femme a l'oreille autrement fine, c'est-à-dire, exigeante que l'homme.

Une autre de vos remarques à vrai dire frivoles consiste à soulever des questions d'intonation dont fatalement la portée vous échappe, à oser par exemple encore, toucher au chapitre délicat de l'accent d'insistance qu'un maître de la taille d'un Hubert Pernot n'aborde qu'avec la plus grande circonspection.

Je conclus qu'il est plutôt surprenant de trouver de fausses critiques comme les vôtres au «Journal de l'Association des Professeurs» et je suis bien obligé — quant à moi — de constater que vous m'avez cherché ce qu'on appelle communément une querelle d'Allemand.

Recevez, Monsieur, mes civilités.

Willy Gilson.

Antwort an Herrn Gilson

Sie finden es angezeigt, mich erneut zur Abwehr zu zwingen.

Ich habe aus Ihrer Wehklage die volle Bestätigung dessen ersehen, was ich in meinem ersten Artikel schrieb: ebendort ist bereits auf alles im voraus geantwortet. Ich hatte richtig geraten, daß Roudets Handbuch Ihnen wohlvertraut ist; daß Sie an nichts zweifeln, und daß Sie auch jetzt noch keine genaue Vorstellung davon zu haben scheinen, wie französisches Französisch sich anhört.

Nachdem Sie nun ein Jahr lang an einer Rechtfertigung bauen konnten, haben Sie es nicht einmal versucht, meine doch wohl sehr präzisen Angaben über Ihre französische Lautbildung zu entkräften. Das wäre aber sachdienlicher gewesen und redlicher als die Unterstellung, irgend jemand habe sich zum Studium eines Handbuches zehn Jahre genommen.

Intonation und Hubert Pernot. Sie wissen offenbar nicht, daß schon 1909 Daniel Jones mit seinen Intonation Curves, und später Klinghardt im Verein mit de Fourestraux in ihren Französischen Intonationsübungen diese Fragen aus dem Gebiete der Spekulation in die helfende Praxis übertragen haben, und daß moderne Elementarbücher das Wesentlichste über den Tonfall der zu lehrenden Sprache in richtunggebender Vereinfachung bieten. Auf Hubert Pernot und die Revue de Phonétique wies ich vor zwei Jahren hin. Im übrigen dürfen Sie zu den vielen Apparaten, die Sie schon kennen, auch noch etwa das Strobilion hinzulernen, mit welchem man die Tonhöhe sichtbar machen kann.

Um von Apparaten zu reden: Als ich letztes Jahr auf dem Kongress für experimentelle Phonetik an der Universität Bonn sprechen durfte, war Professor Scripture aus Wien so liebenswürdig, mir einen Sprachzeichner eignen Systems zur Verfügung zu stellen, und ich erlebte die Freude, durch die Kymogramme bestätigt zu sehen, was ich auf Grund einfacher Sinneswahrnehmung erkannt hatte. Aus dem von Prof. P. Menzerath besorgten Bericht über die Tagung dürfte Sie vielleicht diese Einzelheit interessieren: Vergleichen Sie die auf S. 74 dargelegte Methode der phonetischen Schulung der Mitarbeiter an dialektwissenschaftlichen Unternehmungen mit dem, was ich dazu in den letztes Jahr erwähnten Artikeln gefordert habe. Derselbe Bericht enthält eine kurze Beschreibung der Apparate, die in der mit dem Kongress verbundenen Ausstellung vorgeführt wurden.

Und nun leben Sie wohl; und lernen Sie wenigstens jetzt, daß man für den Hinweis auf einen einzigen Fehler dankbarer sein soll als für ein ganzes Schock der schmachhaftesten Komplimente.

J. F.
